



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration de M. Puja (Hongrie)	451
Déclaration de M. Martynenko (République socialiste soviétique d'Ukraine)	454
Déclaration de M. Touré (Guinée)	457
Déclaration de Mme de Amorim (Sao Tomé-et-Principe) ..	461
Déclaration de M. Al-Alawi Abdulla (Oman)	461
Déclaration de M. S. M. da Luz (Cap-Vert)	464
Déclaration de M. Saaka (Ghana)	469

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. PUJA (Hongrie) [interprétation du russe] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser toutes mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès.

2. Je salue également les délégations des nouveaux Etats Membres de notre organisation, la République de Vanuatu et le Belize.

3. Chaque session de l'Assemblée générale est un événement important dans la vie politique internationale. Ceci est d'autant plus vrai de nos jours où la détente a subi quelques revers et où les éléments de tensions connaissent un regain dans les activités internationales. Au cours de ces dernières années, nous avons constaté que des processus négatifs se renforcent et conduisent l'humanité, une fois encore, face aux graves conséquences de la politique de la guerre froide, qui a déjà fait tant de dégâts.

4. Si la situation internationale paraît peu favorable, la cause profonde réside dans les tentatives de mener le monde dans l'impasse que constitue la politique de la force, en initiant une nouvelle phase de la course aux armements, en essayant d'acquérir la supériorité militaire et en empoisonnant l'atmosphère internationale. Je sais très bien que d'autres facteurs sont souvent cités en tant que causes de la tension internationale, mais ils ne sont que des prétextes utilisés par les milieux impérialistes extrémistes qui cherchent à cacher leurs intentions véritables.

5. La politique de ces milieux vise à détruire les résultats de la détente. Des efforts systématiques sont déployés pour envenimer les relations entre les pays socialistes et les pays capitalistes développés. Nous assistons au déploiement accru d'une puissance militaire et économique à l'encontre des pays qui poursuivent des politiques progressistes et des mouvements de libération. Nous assistons à une tendance à l'affrontement, à une recrudescence de la tension et à l'apparition de nouveaux foyers de crise. La propagande de la « guerre froide » gagne du terrain.

6. Il n'est pas exagéré de dire que tous ces éléments combinés créent un grand danger pour la paix et la sécurité internationales et pour la coopération entre les peuples dont les gouvernements, conscients de leur responsabilité à l'égard du destin de l'humanité, ont consacré des efforts inlassables, pendant des décennies, à l'instauration et au renforcement de cette coopération. Il est de l'intérêt commun des peuples, partout dans le monde, d'arrêter ce processus qui met en danger la paix et la sécurité internationales.

7. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie condamne les atteintes portées à la détente, la course aux armements et les tentatives irresponsables visant à envenimer le climat international et à raviver la « guerre froide ». L'objectif principal de notre politique étrangère est de contribuer à conjurer ce danger de guerre, de renforcer la paix et la sécurité internationales, de faire progresser le désarmement et de consolider l'amitié et la coopération entre les peuples.

8. Dans la situation actuelle, il nous paraît particulièrement important de maintenir et de renforcer les liens entre pays dotés de systèmes sociaux différents, liens que nous avons créés au cours des dernières années dans un esprit de coexistence pacifique. Dans la mesure du possible, il faut continuer à développer la coopération internationale et redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes importants, et tout dessein visant à entraver ou à freiner la réalisation de ces objectifs doit être combattu.

9. La République populaire de Hongrie est un partisan résolu du désarmement et de la limitation des armements. Mon gouvernement joue un rôle actif et créateur au sein des différentes instances concernant le désarmement et il a lancé plusieurs initiatives à ce sujet, tout en s'efforçant, par des pourparlers bilatéraux, de trouver des solutions à ces problèmes.

10. Dans la conjoncture internationale actuelle, tous les peuples du monde sont confrontés à la tâche primordiale de faire cesser la course aux armements, qui fait peser un fardeau de plus en plus lourd sur l'humanité, et ils ont un intérêt particulier à la réalisation de cette tâche. Au cours de négociations antérieures consacrées au désarmement, de nombreuses propositions valables et constructives ont été avancées et des accords ont été conclus. Il est essentiel que les efforts passés n'aient pas été en vain et qu'ils soient mis à profit en vue de parvenir à des accords pratiques qui conduiraient à une réduction de l'affrontement militaire. Des tentatives renouvelées et réciproques doivent être faites pour progresser sur la voie du désarmement. Pour cette raison, nous saluons et appuyons les propositions de l'Union soviétique relatives au désarmement, y compris celle tendant à inscrire un nouveau point à l'ordre du jour de la présente session [A/36/192], concernant la conclusion d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique. Ces propositions sont réalistes; elles tiennent compte d'un désir ardent de paix et correspondent donc aux intérêts et aux aspirations du peuple hongrois.

11. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie attache la plus grande importance à la cause du

désarmement nucléaire et, à cet égard, à la poursuite des pourparlers, si cruciaux pour la sécurité de l'humanité tout entière, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en ce qui concerne la limitation et la réduction des armes nucléaires stratégiques.

12. La non-ratification de l'accord SALT-II, les lenteurs du Gouvernement américain à reprendre les différents pourparlers de désarmement et, d'autre part, la mise en œuvre de la décision de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] de déployer dans différents pays d'Europe occidentale des fusées américaines nucléaires stratégiques à moyenne portée, qui constituent une menace directe à la sécurité de mon pays, contribuent à accroître la tension internationale, troublent l'équilibre des forces et accélèrent la course aux armements.

13. Il y a peu de temps, nous avons été consternés d'apprendre la récente décision américaine de commencer à fabriquer la bombe à neutrons. L'apparition de cette arme particulièrement inhumaine de destruction massive dans les arsenaux militaires est en fait le produit d'une doctrine erronée qui envisage la possibilité d'une guerre nucléaire limitée et ne peut qu'augmenter le danger d'un holocauste nucléaire. C'est là le début d'une nouvelle étape d'armements nucléaires qui va compliquer les pourparlers sur le désarmement. C'est pourquoi nous avons toute raison d'exiger que la bombe à neutrons soit mise hors la loi.

14. Nous nous félicitons chaleureusement du projet de déclaration présenté à l'Assemblée générale par l'Union soviétique [A/36/241, *annexe*] et par lequel la première utilisation de l'arme nucléaire doit être considérée comme le crime le plus grave commis contre l'humanité. Nous estimons que l'Assemblée générale doit adopter cette déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire.

15. Le Gouvernement hongrois tient à déclarer qu'il appuiera sans réserve les différentes propositions tendant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous défendons l'idée de la dénucléarisation du nord de l'Europe, des Balkans et de la Méditerranée. En outre, nous espérons voir d'autres régions de l'Europe devenir zones dénucléarisées.

16. Mon gouvernement estime également que des efforts continus sont nécessaires pour parvenir à l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive ainsi que des armes chimiques, et pour limiter les armes classiques. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée, avec l'accord de toutes les parties intéressées, adoptera à cette session des résolutions qui contribueront à tirer de l'impasse actuelle les négociations sur le désarmement. Nous sommes convaincus qu'avec la volonté politique voulue, il est possible d'avancer sur cette question.

17. Nous déplorons que, tandis que la course aux armements s'accélère, aucune des propositions positives de désarmement faites par les pays socialistes et présentées dans l'intérêt mutuel devant diverses instances, n'ait toujours pas suscité des réactions positives. Ceux qui demeurent indifférents aux propositions des pays socialistes assument une lourde responsabilité historique.

18. Au cours des mois qui viennent, nous devons entreprendre la tâche importante de la préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et prévue pour 1982. Nous espérons que cette session, même dans sa phase préparatoire, encouragera les efforts déployés en vue d'une intensification des pourparlers sur le désarmement. A notre avis, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement devrait porter essentiellement son attention sur l'élaboration de mesures concrètes visant à limiter la course aux armements et à favoriser effective-

ment la cause du désarmement; il conviendrait en outre d'éviter de donner priorité à des problèmes d'importance secondaire.

19. La République populaire de Hongrie attache toujours une importance particulière à la promotion de la détente. La détente n'est pas un vain mot que l'on peut retirer du dictionnaire, si on ne le trouve pas à son goût; il représente un processus dynamique exprimant la volonté des peuples. Nous réaffirmons que la détente doit jouer un rôle essentiel dans la préservation de la paix et le renforcement de la sécurité, dans la consolidation de la coexistence pacifique des pays dotés de systèmes sociaux différents, ainsi que dans l'élargissement de la coopération sur la base de l'intérêt mutuel.

20. Quant à la cause de la sécurité et de la coopération en Europe, le Gouvernement hongrois s'est constamment efforcé de développer sa collaboration dans l'esprit de l'Acte final d'Helsinki. La diplomatie hongroise est active à la réunion de Madrid des représentants des Etats signataires de l'Acte final; elle ne cesse de persévérer dans les efforts visant à lutter contre les tendances à l'affrontement et à défendre l'esprit de sérieux des délibérations. Avec de nombreux autres pays, les Etats parties au Traité de Varsovie travaillent sur la base des principes d'Helsinki afin de mener un dialogue constructif et d'élaborer des accords mutuellement acceptables.

21. Nous espérons sincèrement que la réunion de Madrid achèvera ses travaux en adoptant un document final substantiel et équilibré, pénétré du sens de nos responsabilités pour la destinée des peuples. Il nous paraît de la plus haute importance qu'une décision soit prise sur la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe qui permettrait de rechercher des compromis raisonnables dans l'adoption de mesures tendant à accroître la confiance et à résoudre les problèmes de désarmement.

22. Parmi les éléments qui sont à la racine de la tension internationale actuelle, il faut citer le manque de progrès véritable, au cours des années passées, dans l'élimination des foyers de tension existant en différentes parties du monde. Les tout récents événements internationaux ont à nouveau mis l'accent sur la nécessité d'éviter les conflits locaux, d'éliminer les foyers de crise et d'empêcher que n'en apparaissent de nouveaux.

23. La tension et le danger de conflit armé au Moyen-Orient sont devenus un problème courant à notre époque. L'agression armée d'Israël contre le Liban, ses menaces de guerre contre la Syrie, son attaque pirate contre l'Iraq et ses provocations aériennes contre la Libye constituent autant de preuves de la volonté du Gouvernement d'Israël et des forces impérialistes qui l'appuient de perpétuer la crise du Moyen-Orient et, apparemment, d'exploiter la situation confuse qui en résulte pour l'établissement de bases militaires américaines. C'est là une preuve supplémentaire que les arrangements séparés de Camp David sont absolument inopérants pour le règlement des problèmes existants.

24. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie est en faveur d'un règlement juste et global de la crise du Moyen-Orient et de l'établissement d'une paix durable dans la région. Il est solidaire de la juste lutte des peuples arabes et il considère que le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés, le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de créer un Etat indépendant de Palestine, et des garanties internationales pour la sécurité et l'indépendance de tous les Etats de la région sont absolument indispensables. Cela répond aux intérêts des Etats et des peuples de cette région, de même qu'à la paix et la sécurité interna-

tionales. Mon gouvernement est d'avis que la présente session de l'Assemblée générale devrait contribuer à faire en sorte que soit convoquée une conférence internationale capable de régler la crise aiguë du Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine [OLP].

25. Les milieux impérialistes ont créé une situation dangereuse dans la région du golfe Persique et, d'une manière générale, dans toute la région de l'océan Indien. La sécurité et la stabilité revêtent une importance particulière dans cette région où se trouve une partie considérable des ressources mondiales de pétrole. Ce qu'il nous faut, ce ne sont pas des démonstrations de force militaire, mais des accords garantissant la paix et la sécurité. Nous trouvons regrettable que les puissances occidentales dirigeantes rejettent les propositions concrètes de l'Union soviétique concernant un règlement de la situation et fassent obstacle à la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 35/150 de l'Assemblée générale].

26. L'amélioration de la situation internationale dans son ensemble, de même que des relations et de la coopération entre Etats, est troublée par la collaboration des milieux impérialistes avec les hégémonistes de Pékin et d'autres éléments en vue de maintenir à l'ordre du jour les prétendues questions de l'Afghanistan et du Kampuchea. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie estime qu'il est indispensable de mettre fin à l'intervention étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan pour éliminer la situation dangereuse qui sévit autour de ce pays. Nous appuyons la proposition de règlement faite le 24 août 1981 par le Gouvernement afghan [A/36/457], qui offre une base solide pour une solution politique. Tout plan de règlement cherchant à résoudre le problème sans la participation du Gouvernement légitime de ce pays et refusant de reconnaître la souveraineté et le droit inaliénable du peuple afghan de régler ses propres affaires est dénué de réalisme et inacceptable.

27. Les desseins hégémoniques de la politique chinoise aggravent la situation en Indochine et en Asie du Sud-Est. Le Gouvernement hongrois est solidaire des pays d'Indochine et appuie leurs propositions constructives tendant à rétablir la tranquillité dans la région et à transformer l'Asie du Sud-Est en une zone de paix, de stabilité et de coopération générale entre Etats. Il nous semble souhaitable que le dialogue entamé sur l'initiative des trois pays d'Indochine ait des résultats positifs. Nous sommes convaincus que la reconnaissance des réalités politiques de l'heure est la seule manière appropriée d'assurer la paix et la stabilité dans la région.

28. Nous sommes très heureux de constater que les efforts du peuple kampuchéen, qui a été victime d'une terrible tragédie, ont eu des résultats tangibles, avec le relèvement et le renforcement de la République populaire du Kampuchea. Maintenir la prétendue question du Kampuchea à l'ordre du jour de diverses instances internationales ne sert que les intérêts des milieux réactionnaires et impérialistes. Le prestige de l'Organisation mondiale n'est pas relevé du fait que la place qui revient de droit à la République populaire du Kampuchea est encore occupée par la clique de Pol Pot, qui ne représente personne.

29. Parmi les facteurs qui empêchent l'amélioration de la situation internationale, je dois citer le problème très ancien de la question de Corée. Mon gouvernement est invariablement solidaire de la lutte de la République populaire démocratique de Corée et il appuie ses efforts en vue de la réunification pacifique du pays.

30. Mon gouvernement partage la préoccupation légitime exprimée par plusieurs orateurs au sujet des pressions économiques, politiques et militaires croissantes exercées

par l'impérialisme et la réaction internationale sur les pays en développement et les mouvements de libération nationale. Je tiens également à déclarer, de cette tribune, que mon gouvernement appuie la lutte des peuples pour le progrès social, l'indépendance nationale et l'autodétermination et contre l'oppression coloniale et les desseins néo-colonialistes. Notre position à l'égard de la situation en Afrique australe, de la politique d'*apartheid*, du Sahara occidental et du processus révolutionnaire en Amérique latine s'inspire des mêmes motifs.

31. Nous estimons que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient adopter des mesures plus efficaces que celles prises jusqu'à présent pour éliminer définitivement les vestiges du colonialisme et pour assurer l'exercice par tous les peuples de leur droit à l'autodétermination. Une des tâches les plus urgentes est d'assurer l'accession de la Namibie à l'indépendance. Mon gouvernement appuie le peuple namibien dans la lutte pour l'indépendance qu'il mène contre les occupants sud-africains, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], son seul représentant légitime. Nous maintenons que les Nations Unies devraient donner suite aux résolutions qu'elles ont déjà adoptées en mettant fin sans délai à l'occupation illégale de la Namibie et en assurant l'accession de ce pays à une indépendance réelle.

32. Nous condamnons les actes d'agression du Gouvernement de l'Afrique du Sud contre les pays voisins. Ces actes représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes particulièrement indignés du fait que l'armée du régime raciste a envahi profondément le territoire angolais, foulant ainsi aux pieds le droit international et les principes de la souveraineté nationale. L'Organisation mondiale a le devoir d'adopter des sanctions contre l'agresseur et de les appliquer.

33. Des nouvelles nombreuses et inquiétantes nous parviennent d'Amérique centrale. Une junte militaire, soutenue par les Etats-Unis, tente d'anéantir la lutte des patriotes qui défendent les intérêts du peuple salvadorien. La pression des impérialistes se fait également plus forte au Nicaragua démocratique. Cuba est la cible quotidienne d'attaques de propagande perpétrées par les Etats-Unis. Nous estimons que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes doit exister et être respecté aussi sur le continent américain. Personne n'a le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures des autres Etats et de leur imposer sa voie.

34. La République populaire de Hongrie continue de suivre avec le plus vif intérêt l'évolution régulière de la coopération économique internationale. Mon gouvernement souhaite coopérer à l'élargissement des relations économiques internationales, à l'élimination des obstacles qui s'opposent à une coopération sur un pied d'égalité et à la création d'un ordre économique international juste et démocratique. Il appuie et encourage les justes exigences des pays en développement en matière économique. La République populaire de Hongrie estime que les pays en développement sont des partenaires très importants à tous égards du point de vue économique et elle les considère tous sur un pied d'égalité. Nous sommes prêts à resserrer nos liens économiques, commerciaux, scientifiques et techniques avec eux, dans un esprit de coopération mutuelle et à long terme. Nous tenons à souligner également que nous nous efforçons de trouver une solution universelle aux problèmes de l'économie mondiale, qui inclut l'élimination des obstacles qui empêchent le développement de relations économiques entre l'Est et l'Ouest.

35. C'est dans ces termes que j'ai voulu exposer la position de mon gouvernement sur diverses questions relatives à la situation internationale contemporaine ainsi que sur les préoccupations prioritaires de sa politique étrangère.

Encore que les processus en vigueur à l'heure actuelle eu égard à la politique mondiale n'encouragent pas à l'optimisme, nos espoirs demeurent, car nous sommes convaincus que les forces qui s'attachent à maintenir la paix et la coopération entre États sauront, en fin de compte, empêcher un retour à la guerre froide et à l'affrontement. Nous croyons que la situation tendue qui règne à l'heure actuelle n'est que temporaire et que la communauté des nations saura encourager l'instauration de relations fructueuses et d'une coopération internationale qui soient bénéfiques à tous. A cette fin, la Hongrie est prête à s'associer aux autres pays qui suivent une politique réaliste dans ces domaines. C'est dans cet esprit que la délégation hongroise prendra une part active à la discussion constructive des problèmes à l'ordre du jour et prendra les initiatives qui s'imposeront pour trouver de nouvelles solutions.

36. M. MARTYNENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine vous félicite sincèrement de votre élection au poste élevé de Président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale et elle vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos hautes fonctions.

37. Nous constatons avec plaisir que la famille de la communauté internationale s'est enrichie de deux nouveaux Membres, la République de Vanuatu et le Belize, ce qui fait avancer encore d'un grand pas la cause de l'universalité de notre organisation.

38. Le problème le plus pressant et le plus important qui se pose à l'humanité et aux Nations Unies à l'heure actuelle est celui du maintien de la paix sur notre planète. Garantir le droit des peuples à la vie et à un travail créateur, les protéger d'une catastrophe militaire — voilà la tâche essentielle à laquelle tous les peuples doivent contribuer conjointement, si l'on tient compte de la situation internationale, qui ne cesse de s'aggraver à l'heure actuelle.

39. Nous nous rendons compte qu'il n'est pas facile de résoudre ce problème. Les forces impérialistes et hégémonistes entretiennent délibérément une tension politique, accélèrent la course aux armements, s'assurent une position de force, déstabilisent la situation dans le monde et anéantissent par la force le désir des peuples tendant à la libération nationale et sociale. Elles essaient d'imposer leur loi aux autres États, de disposer de leurs ressources naturelles et de se servir de leurs territoires à des fins militaires et stratégiques.

40. Tout cela augmente plus que jamais la menace de guerre et le risque de conflit nucléaire. L'Union soviétique et les pays de la communauté socialiste luttent contre l'aventurisme pratiqué dans les affaires internationales et le désir des cercles impérialistes belliqueux de mettre en danger les intérêts vitaux de l'humanité pour la réalisation d'objectifs étroits et égoïstes, en leur opposant une politique de paix et de renforcement de la coopération et de la compréhension mutuelle entre les peuples et les États.

41. L'adhésion constante à la paix a été réaffirmée énergiquement au XXVI^e Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique qui a proposé une nouvelle série d'initiatives visant la limitation et la diminution des armes classiques et nucléaires, l'élimination des foyers de conflit et la solution pacifique des problèmes aigus du monde.

42. Ces nouvelles propositions multiformes et de large portée montrent, de manière convaincante, l'attitude responsable de l'Union soviétique à l'égard de la solution des problèmes essentiels de l'heure. L'organe législatif le plus élevé de l'État soviétique, le Soviet suprême de l'Union soviétique, a déclaré solennellement, dans son appel récent aux parlements et aux peuples du monde, que l'Union soviétique ne menaçait personne et qu'elle ne vou-

lait pas d'affrontement avec qui que ce soit, ni à l'Ouest, ni à l'Est. La garantie de la paix, soulignait cette déclaration, reste et continuera d'être le but principal de la politique étrangère soviétique.

43. Les forces de l'agression et de la réaction ne relâchent pas leurs efforts et font tout leur possible pour enterrer l'idée de la détente, saper les principes de la coexistence pacifique, arrêter le processus de renouvellement social et politique dans le monde et même en inverser la tendance. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler aujourd'hui que, dans les périodes les plus difficiles, l'Union soviétique et les autres pays socialistes se sont montrés optimistes et ont adopté une attitude réaliste à l'égard de la solution des problèmes internationaux urgents. L'évolution de la situation internationale a d'ailleurs confirmé la justesse de cette attitude. M. Leonid Ilyich Brejnev, dans sa déclaration du 9 mai dernier faite à Kiev à l'occasion du trente-sixième anniversaire de la victoire du peuple soviétique contre le fascisme d'Hitler, a dit :

« L'expérience des années d'après-guerre nous a montré qu'on peut empêcher la guerre. Nous avons connu toutes sortes de dangers pendant les 35 dernières années. Il y a eu la guerre froide. Il y a eu des moments dangereux, voire critiques. Mais les impérialistes n'ont pas réussi à pousser l'humanité jusque dans le gouffre. »

44. Aujourd'hui, alors que le danger d'une conflagration thermonucléaire est en passe de détruire la civilisation du monde tout entier, le devoir essentiel des Nations Unies, de tous les États et de tous les peuples est de diminuer les tensions et de conjurer la menace d'une guerre nucléaire qui pèse sur l'humanité.

45. L'Organisation des Nations Unies, dont l'objectif principal, aux termes de la Charte est de préserver les générations futures du fléau de la guerre, doit de toute urgence s'employer à empêcher une catastrophe nucléaire. Une initiative importante a été prise à cet égard par la délégation de l'Union soviétique qui a présenté pour étude à la trente-sixième session de l'Assemblée générale un projet de déclaration solennelle sur la nécessité de prévenir l'agression.

46. Nous estimons que l'Assemblée générale doit exhorter solennellement les dirigeants des grandes puissances nucléaires à se comporter de manière à éliminer les dangers d'un conflit nucléaire et à négocier, ensemble et en toute bonne foi, les moyens d'inverser la course aux armements nucléaires et d'utiliser l'énergie nucléaire uniquement à des fins pacifiques.

47. La délégation de la RSS d'Ukraine est profondément convaincue que l'adoption par l'Assemblée générale, au nom de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'une déclaration qui ferait de l'utilisation de l'arme nucléaire un crime grave contre l'humanité et condamnerait comme étant contraire aux critères de moralité humaine et aux nobles idéaux des Nations Unies toute doctrine permettant le recours en premier à l'arme nucléaire limiterait l'évolution dangereuse des événements mondiaux et contribuerait à favoriser la paix et l'élimination de la menace nucléaire, ainsi que les tendances à la limitation et à la diminution des armes nucléaires.

48. L'initiative soviétique est particulièrement opportune aujourd'hui alors que les pays de l'OTAN et particulièrement les États-Unis rapprochent le monde d'une nouvelle spirale de la course aux armements. Les milieux dirigeants de Washington ont proclamé en tant qu'objectif prioritaire pour les prochaines années la supériorité militaire sur l'Union soviétique et les pays de la communauté socialiste. A cette fin, des crédits astronomiques sont consacrés à des fins militaires et des types et des systèmes d'armes nou-

veaux très destructeurs sont mis au point. Cet après-midi, à 2 heures, le Président des Etats-Unis a annoncé sa décision de rééquiper les forces nucléaires stratégiques des Etats-Unis et de les moderniser, de déployer le système de fusées MX et de construire, d'ici à 1986, 100 bombardiers stratégiques B-1. Cette décision est de mauvais augure, étant donné les intérêts du complexe militaire-industriel américain. On envisage de déployer sur le continent européen quelque 600 missiles nucléaires supplémentaires de moyenne portée. Des plans ont été développés publiquement pour mener une guerre nucléaire limitée, ainsi que pour justifier d'autres doctrines militaristes. C'est avec un mépris cynique que les armes à neutrons sont maintenant ajoutées à l'arsenal nucléaire déjà important des Etats-Unis.

49. La délégation de la RSS d'Ukraine souhaite souligner que les Nations Unies doivent mobiliser les forces éprises de paix pour empêcher la nouvelle spirale dangereuse de la course aux armements qui suivrait la production de l'arme à neutrons.

50. L'arme à neutrons est un moyen particulièrement diabolique et cruel d'anéantissement massif des êtres humains. Cette arme abaisse le seuil de la guerre nucléaire et augmente par conséquent le danger qu'elle éclate. Sa fabrication et son déploiement par un groupe d'Etats mèneraient inévitablement à des contre-mesures appropriées de la part d'un autre groupe d'Etats et ouvriraient la voie à une nouvelle course aux armements.

51. C'est en vain que l'on essaie de nous dire que l'arme à neutrons est une arme défensive. C'est en fait une arme offensive et lorsqu'on essaie de la justifier en parlant d'une guerre nucléaire « limitée » on ne fait qu'essayer d'habituer les gens à l'idée de l'admissibilité d'une guerre nucléaire limitée. La mise en œuvre des plans qui mettent en cause l'arme à neutrons risque d'avoir des conséquences irréversibles, y compris des conséquences médicales et biologiques, pour l'humanité. Il faut rappeler que l'arme à neutrons est essentiellement envisagée pour le déploiement en Europe occidentale et il n'est pas difficile de comprendre que ce sont les peuples du continent européen qui voient leur destinée complètement méprisée par les plans stratégiques et militaires américains; ce seront les premiers à souffrir.

52. Accélération de la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires, ses instigateurs portent atteinte aux traités et aux accords antérieurs sur le contrôle des armements et le désarmement. Vous savez tous ce qu'il est advenu du traité SALT-II sur la limitation des armes stratégiques. Les Etats-Unis sont responsables du torpillage des négociations sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, l'interdiction des armes chimiques, la limitation de la vente et du transfert d'armes classiques, ainsi que sur la question de faire de l'océan Indien une zone de paix et d'autres questions.

53. Pour justifier cette politique d'hystérie belliqueuse, ils ont recours à cette vieille ruse des ennemis du socialisme, la campagne calomnieuse sur la prétendue « menace militaire soviétique ». Cette campagne est particulièrement intense chaque fois qu'un nouveau budget du Pentagone est soumis à l'approbation du Congrès.

54. On a répété à maintes reprises du haut de cette tribune que l'Union soviétique et les pays de la communauté socialiste s'opposaient à la politique des milieux impérialistes des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux — politique qui aggrave la situation internationale — en voulant mener des négociations sur tous les problèmes internationaux pressants et en faisant preuve de compréhension à l'égard de toutes les propositions constructives de tous les pays tendant à limiter la course aux armements et à par-

venir à un véritable désarmement. L'Union soviétique et les pays de la communauté socialiste sont fermement en faveur d'un dialogue constructif immédiat, en faveur de la réduction des niveaux d'affrontements militaires dans certaines régions du monde et dans le monde entier. Il n'est pas un seul type d'armes qu'ils ne soient prêts à limiter sur une base mutuelle, en vertu d'accords avec les autres Etats.

55. L'Union soviétique a plus d'une fois proposé des solutions à certains problèmes touchant la limitation de la course aux armements, particulièrement de la course aux armements nucléaires, et à certains problèmes de désarmement. Ce qu'il faut maintenant c'est amorcer des négociations en ce sens le plus tôt possible. Une autre année s'est écoulée, et pourtant les négociations concrètes proposées par les pays de la communauté socialiste sur la cessation de la production de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks n'ont pas encore commencé. Les raisons en sont fort bien connues. Il s'agit de l'obstructionnisme des Etats-Unis et de la Chine qui boycottent ces négociations indispensables.

56. On ne peut admettre que le Gouvernement de Washington cherche à enterrer le processus de la limitation des armes stratégiques qui exerce aujourd'hui une grande influence politique sur les relations inter-Etats. Nous sommes convaincus que les Nations Unies doivent faire un nouvel effort pour relancer les pourparlers auxquels les Etats-Unis s'opposent sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et sur le non-déploiement de ces armes sur les territoires des Etats qui n'en ont pas à l'heure actuelle.

57. Il faut relancer également les pourparlers sur l'interdiction des autres armes de destruction massive, notamment des armes chimiques. Les projets militaristes américains tendant à fabriquer et à déployer de nouvelles générations d'armes chimiques menacent gravement les progrès de ces pourparlers, notamment au Comité du désarmement. Attisant la course aux armements chimiques, une fois de plus ils recourent à cette ruse cousue de fil blanc, les calomnies contre les pays socialistes. Nous exprimons l'espoir que sur cette importante question la modération l'emportera et qu'au lieu d'une nouvelle spirale de la course aux armements chimiques, nous assisterons à la reprise des pourparlers soviéto-américains sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction. Ces pourparlers pourraient contribuer à l'élaboration d'une convention internationale à cet égard.

58. La délégation de la RSS d'Ukraine est opposée à ce que la course aux armements s'étende à l'espace extra-atmosphérique et elle appuie le projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, présenté par l'Union soviétique [voir A/36/192]. Ce projet vise à créer des conditions qui excluraient la possibilité d'utiliser l'espace extra-atmosphérique comme tête de pont pour des préparatifs de guerre indubitablement destinés à la Terre.

59. A notre avis, un nouvel élan pourrait être donné à des négociations fructueuses dans ce domaine ainsi que pour d'autres problèmes urgents concernant la limitation de la course aux armements et le désarmement par la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit se réunir dans quelque six mois. A cette fin, il importe que les préparatifs s'orientent, dès le début, vers l'adoption de mesures concrètes limitant la course aux armements.

60. On reconnaît de plus en plus que des résultats authentiques dans la limitation de la course aux armements et dans le désarmement ainsi que dans le renforcement de la paix et de la sécurité des peuples pourraient être favo-

risés par une atmosphère de confiance entre les Etats. La RSS d'Ukraine croit que le renforcement de la sécurité sur le continent européen est d'une importance exceptionnelle. Les mesures propres à établir la confiance dans le domaine militaire, adoptées grâce aux efforts conjoints des participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975, se sont révélées utiles d'une manière générale. En vue de renforcer la sécurité européenne, le XXVI^e Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique a proposé un accord sur l'expansion des mesures tendant à établir la confiance dans le domaine militaire et le domaine d'application de ces mesures, pour ce qui est de la partie européenne de l'Union soviétique, à condition que les Etats occidentaux prennent une mesure dans le même sens. Cependant, celle-ci n'a pas encore été prise.

61. Ce qui est particulièrement important à l'heure actuelle, ce sont les efforts visant à régler les conflits internationaux, à éliminer les foyers de tension et à éviter leur apparition. Il est à craindre, à bon droit, que la situation qui s'est créée à cause des forces impérialistes au Moyen-Orient, dans le golfe Persique, en Afrique australe et dans d'autres régions du monde, ne nous échappe totalement et ne déclenche une explosion globale.

62. Le Moyen-Orient continue d'être une région explosive de ce genre. La transaction anti-arabe de Camp David a inversé le processus de règlement au Moyen-Orient et laissé les mains libres à l'agresseur israélien. Les bombardements barbares contre des civils pacifiques au Liban et un raid non moins barbare des forces aériennes israéliennes sur le centre de recherche nucléaire iraquien, qui est sous le système de garanties de l'AIEA, ne sont que certains des actes criminels les plus récents commis par Tel-Aviv avec la bénédiction de Washington; c'est une escalade de la politique du terrorisme international suivie par l'Etat d'Israël.

63. La délégation de la RSS d'Ukraine partage entièrement l'idée selon laquelle le règlement de la situation au Moyen-Orient pourrait être favorisé par la recherche collective d'un règlement d'ensemble, sur une base juste et réaliste, dans le cadre d'une conférence internationale spécialement convoquée, avec la participation de tous les Etats intéressés, y compris l'OLP — seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine.

64. La situation en Afrique australe s'est récemment gravement détériorée. Le régime raciste de l'Afrique du Sud empêche la décolonisation de la Namibie, méconnaît la résolution 435 (1978) adoptée par le Conseil de sécurité, qui contient un plan de solution précis pour le problème de la Namibie.

65. La RSS d'Ukraine estime qu'il faut assurer le plus rapidement possible l'indépendance de la Namibie en préservant l'unité et l'intégrité territoriale du pays et en transférant le pouvoir à la SWAPO, reconnue par les Nations Unies, et l'Organisation de l'unité africaine [OUA] comme étant le seul représentant légitime du peuple de Namibie.

66. Nous croyons que faire traîner, sous divers prétextes, la solution de la question de Namibie vise à saper la base d'un règlement politique tel qu'il est prévu dans les décisions des Nations Unies, en rendant légitime le groupe de fantoches en Namibie et en empêchant la SWAPO de prendre part à la décision sur l'avenir du pays.

67. La complicité des Etats-Unis et d'autres puissances occidentales dans le renforcement politique, économique et militaire du régime raciste sud-africain encourage en fait ce régime criminel à poursuivre son occupation illégale de la Namibie, empêche tout règlement et favorise les actes d'agression à partir du territoire de la Namibie contre des Etats africains voisins. Manifestement, les dirigeants de

Pretoria ne se seraient jamais aventurés en Angola s'ils n'avaient pas été sûrs de l'appui donné à leurs actes d'agression par les forces réactionnaires et impérialistes internationales. Il est d'ailleurs significatif que cet appui ait été accordé peu avant la dernière agression par les Etats-Unis, qui ont opposé leur veto au projet de résolution du Conseil de sécurité condamnant l'agression raciste et exigeant le retrait immédiat des troupes sud-africaines d'Angola. Nous soutenons l'appel des Etats africains demandant au Conseil de sécurité d'adopter des sanctions internationales contre l'Afrique du Sud.

68. La région du golfe Persique et celle de l'océan Indien sont des foyers toujours plus dangereux de tension internationale. Renforçant leur présence militaire, les Etats-Unis étendent leurs bases militaires dans la région et cherchent à en créer de nouvelles. La RSS d'Ukraine est nettement en faveur de la création d'une zone de paix dans l'océan Indien et de la convocation dans les meilleurs délais d'une conférence internationale, à cette fin.

69. Un règlement politique est nécessaire aussi en ce qui concerne la situation qui s'est créée autour de la République démocratique d'Afghanistan. Par la faute des Etats-Unis et de la Chine, une guerre larvée se poursuit contre cet Etat souverain et des tentatives sont faites pour s'immiscer dans ses affaires intérieures. La voie d'un règlement politique a été ébauchée dans les propositions constructives du Gouvernement démocratique d'Afghanistan en date du 21 août dernier. Nous comptons que le règlement sera réalisé si ces propositions sont accueillies comme il convient par les autres Etats de la région, et en tout premier lieu par le Pakistan.

70. Les milieux impérialistes et hégémonistes continuent de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays d'Indochine, notamment de la République populaire du Kampuchea, et essaient de créer artificiellement la « question du Kampuchea ». Un programme réaliste tendant à stabiliser la situation dans la région a été proposé par les gouvernements de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea. Ce programme tend à mener des négociations sur une base régionale, dans un esprit de bon voisinage et de coexistence pacifique, sans ingérence de l'extérieur. Nous estimons que cet objectif serait servi par la convocation d'une conférence à laquelle participeraient les pays de l'Indochine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE].

71. Les intérêts de la paix en Asie exigent aussi que la situation dans la péninsule coréenne soit normalisée. La délégation de la RSS d'Ukraine estime que la question de Corée doit être réglée par des voies pacifiques. Nous sommes fermement en faveur du retrait des troupes américaines du territoire de la Corée du Sud et de l'unification de la Corée sur une base pacifique et démocratique. Nous appuyons, à cet égard, les propositions formulées par la République populaire démocratique de Corée.

72. La proposition du Gouvernement de la République populaire mongole concernant l'élaboration d'une convention de non-agression mutuelle et de renonciation à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et du Pacifique et la convocation d'une conférence des Etats de la région [voir A/36/388] est un pas important vers le renforcement de la paix en Asie. A cet égard, nous sommes guidés par la conviction qu'un traité sur le principe de la renonciation à la force dans les relations entre les Etats de la région serait l'une des garanties du renforcement des bases de sécurité en Asie.

73. A l'Ouest, et en particulier aux Etats-Unis, on parle beaucoup actuellement de la lutte contre le terrorisme international, mais, ce faisant, on déforme délibérément la

situation véritable. On s'efforce de mettre le terrorisme, condamné à bon droit par l'opinion publique mondiale, sur le même pied que la lutte légitime des peuples pour leur libération nationale et sociale. Nous nous refusons catégoriquement à cacher derrière une démagogie cousue de fil blanc, lorsqu'il s'agit de lutter contre le « terrorisme international », l'activité de ceux qui favorisent la résurrection du nazisme et du fascisme, de ceux qui soutiennent les régimes réactionnaires dictatoriaux, qui favorisent ouvertement la politique et la pratique de l'*apartheid*, la violation flagrante des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés et protègent la clique sanglante de Pol Pot.

74. Nous sommes profondément convaincus que la lutte de libération légitime du peuple palestinien ainsi que des peuples de Namibie et d'autres territoires dépendants triomphera.

75. Les Nations Unies doivent y contribuer le plus rapidement possible, en mettant notamment en œuvre la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale]. A cet égard, on ne peut qu'attirer l'attention sur les tentatives faites par les Etats-Unis pour démembrer et annexer le territoire sous tutelle stratégique des îles du Pacifique — la Micronésie — en violation de la Charte des Nations Unies, à l'insu du Conseil de sécurité et au mépris de cette déclaration. Ces mesures unilatérales ne peuvent être considérées comme légitimes ou valables. La destinée du peuple micronésien entre pleinement dans le cadre du problème de la décolonisation et les Nations Unies ont le devoir de ne pas permettre la légalisation, sous une forme ou sous une autre, de l'annexion de ce territoire par les Etats-Unis.

76. La raison principale de la persistance des vestiges du colonialisme est avant tout la politique des grandes puissances occidentales qui cherchent à renforcer leur position politique, militaire et économique dans ces régions. Cela est ressorti très nettement lors de la Conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, qui a eu lieu à Paris en mai dernier. La délégation ukrainienne une fois de plus déclare qu'elle appuie pleinement les mouvements de libération nationale qui luttent pour l'indépendance de leurs peuples.

77. Vingt ans se sont écoulés depuis la création du mouvement des pays non alignés. A l'époque, les Etats indépendants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine n'étaient pas aussi nombreux. Aujourd'hui le mouvement de non-alignement représente un facteur essentiel des relations internationales. Il reflète le désir naturel des pays libérés de s'opposer collectivement aux forces de l'impérialisme, du colonialisme, du racisme et de l'hégémonisme, de défendre leur liberté et de renforcer leur indépendance qu'ils ont chèrement payée.

78. Nous sommes en faveur d'une coopération générale et fructueuse avec les pays non alignés en développement. La politique de détente a contribué à une telle coopération; elle a contribué à donner un rôle plus important dans le domaine économique et politique aux jeunes Etats indépendants et à rendre plus actif le mouvement des pays non alignés sur une base anti-impérialiste. La tendance à déclarer certaines régions du globe zones de paix, à éliminer les bases militaires américaines des territoires étrangers s'est renforcée. Des pays, nouvellement libres, réclament de plus en plus vigoureusement que les Etats capitalistes et leurs monopoles corrigent les échanges commerciaux et économiques inéquitables et exigent fermement l'élimination de l'inégalité dans les relations économiques.

79. En même temps, nous devons observer qu'une indépendance nationale authentique n'est possible que si les liens néo-colonialistes qui enchaînent encore de nombreux

pays en développement au système capitaliste de l'économie mondiale sont brisés. Comme on le sait, l'Assemblée générale, dans les années 70, a adopté divers documents progressistes, notamment la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VII)] et la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], dont l'objectif vise à éliminer les inégalités dans les relations commerciales et économiques entre pays capitalistes industrialisés et pays en développement et à se débarrasser de l'exploitation néo-colonialiste de la main-d'œuvre et des ressources naturelles des jeunes Etats à laquelle se livrent les monopoles occidentaux.

80. Les dernières années, toutefois, ont montré que l'application pratique de ces documents, et l'idée même d'un nouvel ordre économique international se heurtaient à l'opposition obstinée de pays occidentaux importants. Ces pays poursuivent une politique visant à maintenir dans un état de subordination les pays en développement dans le cadre d'une division capitaliste du travail et à retarder leur développement économique.

81. Une politique commerciale discriminatoire ainsi que les liens économiques utilisés en tant que moyen de pression politique par les pays occidentaux font grand tort non seulement aux intérêts économiques mais aussi à la cause de la paix et de la détente.

82. De l'avis de la délégation ukrainienne, la coopération commerciale et économique internationale sur une base d'égalité, d'avantages mutuels, de respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale est l'une des garanties de la paix et de la sécurité. En même temps, nous ne devons pas oublier que la solution authentique des problèmes économiques, sociaux et autres du monde n'est possible que dans la paix, et à condition que soit éliminée la menace de guerre et que soit limitée la course aux armements.

83. Le peuple ukrainien mène des activités pacifiques créatrices tendant à appliquer le plan de développement économique et social de 1981-1985, adopté par le XXVI^e Congrès du Parti communiste de l'Ukraine. Les plans de développement économique, social et culturel sont considérés dans notre pays comme faisant partie intégrante de notre rôle international qui est, avant tout, de renforcer la paix. Car la paix est le patrimoine commun de l'humanité et la condition *sine qua non* de son existence. Il faut donc que tous les peuples s'associent pour la défendre.

84. En conclusion, je ne peux mieux faire que de citer les paroles du membre du Politburo du Comité central du Parti communiste de l'Ukraine, premier secrétaire du Comité central du Parti communiste de l'Ukraine, M. V.V. Shcherbitsky, lorsqu'il a dit : « L'humanité a assez souffert; elle a mérité la victoire de la paix sur les guerres, de la confiance sur la suspicion, de la raison sur la folie. Nous croyons que la paix triomphera sur la terre. »

85. M. TOURÉ (Guinée) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer, au nom de la délégation de la République populaire révolutionnaire de Guinée, nos chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

86. Nous sommes convaincus que, grâce à vos grands talents de diplomate averti et à vos connaissances des affaires internationales, l'intérêt de la communauté mondiale prévaudra dans la recherche de solutions justes aux problèmes qui la préoccupent. Soyez assuré de la pleine et totale coopération de la délégation guinéenne.

87. Nous voudrions également exprimer toute notre gratitude à votre prédécesseur M. Rüdiger von Wechmar, de

la République fédérale d'Allemagne, qui, par son dévouement et sa compétence, a su mener efficacement les travaux de la trente-cinquième session.

88. Nous sommes heureux de saluer ici l'admission de Vanuatu et du Belize au sein de l'Organisation des Nations Unies, admission qui prouve une fois de plus l'inéluçtabilité du triomphe des idéaux de liberté, de paix et de progrès ainsi que l'universalité de notre organisation.

89. Qu'il nous soit enfin permis d'exprimer au Secrétaire général toute la confiance de la République populaire révolutionnaire de Guinée, notamment celle du président Ahmed Sékou Touré, pour l'efficacité constante avec laquelle il se consacre à la réalisation des principes et objectifs de notre organisation.

90. Aujourd'hui plus qu'hier, la communauté internationale est confrontée à de graves crises qui demeurent une source de profonde préoccupation. Comment sauvegarder et affermir la paix par la solution juste des conflits présentant des risques certains de perturbation de l'échiquier international? Comment aboutir à un désarmement général et complet et conjurer ainsi le danger d'une éventuelle confrontation nucléaire? Enfin, comment préserver les droits des peuples et de l'homme dans un monde où la discrimination raciale et l'injustice économique sont encore érigées en système d'Etat et de gouvernement?

91. Autant de questions qui préoccupent l'ensemble de nos peuples et dont la solution requiert évidemment un très grand sacrifice, mais un sacrifice nécessaire qui vaut d'être consenti pour la survie de l'humanité.

92. Un rapide survol des événements montre que bien des menaces pèsent sur la paix et la sécurité internationales. En Afrique australe, les tenants de l'exécrable système de l'*apartheid* poursuivent et intensifient leur politique de répression raciale. Cette politique inhumaine, obstinément pratiquée par le régime fasciste de Pretoria, constitue à la fois un défi pour l'Afrique et une honte pour la communauté mondiale, et, en même temps, elle est une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales.

93. En mai dernier, à Paris, les Nations Unies se sont penchées sur ce douloureux problème. Reconnaissant qu'il est temps, pour la société universelle, de prendre des mesures énergiques et urgentes pour conjurer le danger de l'*apartheid*, la délégation guinéenne a approuvé la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud¹. A cet égard, nous lançons un appel pressant à tous les Etats, afin qu'ils respectent scrupuleusement l'embargo pétrolier en appliquant effectivement les sanctions économiques prises contre le régime fasciste de Pretoria.

94. Dans ce même ordre d'idées, notre délégation demande à tous les Etats épris de paix et de justice d'apporter une assistance efficace aux mouvements de libération — l'African National Congress, le Pan Africanist Congress et la SWAPO — ainsi qu'aux pays de la ligne de front qui subissent, telle la République populaire d'Angola, des agressions permanentes et la répression sanglante du régime de Pretoria.

95. Face aux agressions répétées du régime fasciste sud-africain contre la République populaire d'Angola, notre délégation réitère son soutien inconditionnel et sa solidarité totale et agissante au peuple et au Gouvernement angolais. Nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle mette en œuvre tous les moyens d'enrayer la situation de guerre injuste créée par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola. Il ne saurait y avoir d'excuse à l'agression violente menée par les forces fascistes sud-africaines contre l'Angola.

96. C'est ici le lieu de signaler le danger réel et permanent que représente pour l'humanité entière, et pour le continent africain en particulier, la détention de l'arme nuclé-

aire par le gouvernement fasciste de Pretoria qui est capable, pour imposer son idéologie rétrograde et sa politique inhumaine, de déclencher une guerre nucléaire.

97. Les puissances qui apportent leur concours matériel, technique et technologique à l'Afrique du Sud pour la mise au point d'un tel système d'armement doivent en endosser toute la responsabilité.

98. La situation générale en Afrique australe est inséparable du problème de la Namibie. Après l'échec de la réunion de Genève en janvier 1981 et le refus systématique des puissances occidentales de voter des sanctions obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale, à sa huitième session extraordinaire d'urgence vient d'exiger la mise en œuvre immédiate du plan de règlement des Nations Unies, approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978) et qui vise à imposer sans délai à l'Afrique du Sud des sanctions globales obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte et la rupture de toutes les relations avec le régime d'*apartheid* [résolution ES-8/2].

99. La délégation de la République populaire révolutionnaire de Guinée adhère pleinement à l'esprit et à la lettre de ces décisions et réprovoque l'abstention des cinq pays du groupe de contact sur cette question capitale.

100. L'occupation sud-africaine de la Namibie n'ayant aucune justification juridique, l'Organisation des Nations Unies doit, pour se réhabiliter, trouver une solution décisive à la décolonisation immédiate de ce territoire africain par la mise en application de sa dernière résolution.

101. Face au défi du régime raciste sud-africain qui persévère obstinément dans sa politique d'occupation et d'exploitation de la Namibie, notre délégation lance un appel pressant à toute la communauté internationale pour qu'elle apporte un soutien matériel et moral encore plus accru à la SWAPO qui est le seul et légitime représentant du peuple namibien.

102. Partout dans le monde, des foyers de tension persistent. En Afrique, le problème du Sahara occidental a fait l'objet d'une résolution à la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi [A/36/534, annexe II, résolution AHG/Res. 103 (XVIII)].

103. Cette résolution, qui préconise un cessez-le feu et l'organisation d'un référendum au Sahara occidental sous l'égide de l'OUA et avec la collaboration des Nations Unies, ouvre la voie à un règlement pacifique de ce problème. A cet effet, le Comité de mise en œuvre sur le Sahara occidental, créé à la conférence de Nairobi, a tenu sa première réunion du 24 au 26 août dernier dans la capitale kényenne, pour examiner les modalités d'application de cette résolution. Il est du devoir des Nations Unies de faire confiance à l'OUA et d'aider celle-ci dans la recherche d'une paix juste et honorable au Sahara occidental.

104. S'agissant également de la situation au Tchad, il s'avère impérieux de procéder, conformément aux résolutions pertinentes de l'OUA, à la mise sur pied de troupes africaines neutres pouvant bénéficier d'un soutien logistique des Nations Unies, en vue du maintien de la paix et de la stabilité dans ce pays africain, qui en a tant besoin après une longue guerre fratricide.

105. C'est pour nous le lieu et l'occasion de rappeler avec insistance qu'il faut que les Nations Unies respectent les recommandations prises par des organisations régionales ou sous-régionales dans le souci de la recherche des solutions aux conflits prévalant dans leurs secteurs, tenant compte de l'intérêt supérieur de la paix et de la sécurité internationales.

106. C'est ainsi que la situation de partition des Comores doit trouver sans plus tarder la solution souhaitée par le

retour de Mayotte à la mère patrie. L'Afrique veut faire confiance au dialogue franc et constructif entre le Gouvernement français et les autorités de Moroni. C'est dans cet esprit que nous estimons qu'une conclusion heureuse doit intervenir dès maintenant.

107. La présence et le maintien de bases militaires étrangères sur le continent africain, notamment dans la corne de l'Afrique, dans les pays riverains de la mer Rouge et de l'océan Indien constituent pour nous un sujet de grave préoccupation. Ce souci nous amène à attirer l'attention de tous les Etats de la sous-région sur le danger que l'installation des bases militaires étrangères constitue non seulement pour l'indépendance et la souveraineté des Etats qui les abritent, mais également pour tous les pays voisins. La République populaire révolutionnaire de Guinée lance un appel pour que ces pays respectent les résolutions pertinentes des Nations Unies ainsi que les principes directeurs du mouvement des pays non alignés et de l'OUA condamnant l'installation de toute base militaire en territoire étranger.

108. De tous les foyers qui ont fait l'objet de débats et suscité le plus grand nombre de résolutions, nous affirmons, sans risque de nous tromper, que le problème du Moyen-Orient est de ceux qui figurent en première place. Depuis 1947, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté une résolution qui a mis un terme au mandat britannique et recommandé la création de deux Etats, arabe et juif, en Palestine, ainsi que l'internationalisation de Jérusalem, la question du Moyen-Orient est restée au centre des préoccupations de la communauté internationale. Elle constitue depuis 34 ans la clef de la paix, le détonateur de la guerre. Il est bon de se souvenir que plus de trois conflits majeurs dans cette région ont failli compromettre dangereusement la stabilité du monde. Nous affirmons que la question du Moyen-Orient est inséparable du problème palestinien, depuis également 34 ans. Nous disons qu'elle constitue une source potentielle de conflits à grande échelle, une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales, en créant une situation de guerre larvée et un état de violence chronique et permanente.

109. A notre avis, la question du Moyen-Orient ne trouvera pas sa solution par la voie des armes. La région restera exposée aux dangers de guerre tant que persisteront l'hostilité, le doute et la méfiance entre les peuples qui l'habitent. De l'avis de la délégation de la République populaire révolutionnaire de Guinée, il ne sert à rien de vouloir ignorer que l'OLP est devenue le seul et unique interlocuteur valable, sans lequel aucune solution viable ne peut être envisagée. Notre conviction reste profonde que seule une approche réaliste pourra dénouer la crise et aboutir à la paix souhaitée. A cet égard, le Gouvernement de la République populaire révolutionnaire de Guinée tient à saluer chaleureusement le plan en huit points pour le règlement de la question du Moyen-Orient, plan formulé récemment par le prince héritier Fahd, du Royaume d'Arabie saoudite².

110. Nul ne saurait parler du Moyen-Orient sans penser au sort de la Ville sainte de Jérusalem; ce sanctuaire des trois religions monothéistes est cher au cœur tant des musulmans que des chrétiens et des juifs. C'est pourquoi, nous jugeons injuste et inacceptable l'annexion de toute cette ville à Israël, et encore plus intolérable la proclamation de la Loi fondamentale de la Knesset déclarant Jérusalem capitale indivisible et éternelle d'Israël.

111. A cela s'ajoutent les actions menées par les autorités d'occupation visant à modifier le statut juridique d'Al Qods et à changer son caractère culturel et religieux.

112. La situation au sud du Liban est également un sujet de préoccupation. Les agressions permanentes d'Israël

contre le Liban, singulièrement dans sa partie sud, constituent une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

M. Illueca (Panama), vice-président, prend la présidence.

113. Nous ne saurions clore ce chapitre sans déplorer et condamner énergiquement le bombardement injustifié, au mois de juin dernier, de la centrale nucléaire de Tamuz, en Iraq, par l'aviation israélienne. Par cet acte, Israël s'arroge le droit d'interdire à un pays souverain le choix des moyens pour son développement, surtout en lui prohibant le recours à l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est un acte dangereux qui doit être vigoureusement condamné par la communauté internationale, et une mise en garde sévère doit être faite à l'Etat d'Israël contre la répétition d'une telle agression caractérisée.

114. En ce qui concerne la situation à Chypre, nous en appelons de tous nos vœux à la réconciliation pacifique des deux communautés et réaffirmons notre appui total à la cause du peuple chypriote pour le respect scrupuleux de son intégrité territoriale, son indépendance nationale, en dehors de toute ingérence étrangère.

115. La situation en Asie est aussi une source de tension qui, à terme, risque de dégénérer en une confrontation violente. Ainsi, devons-nous avoir présent à l'esprit que la division continue de la Corée est l'une des sources potentielles d'un conflit international aux dimensions imprévisibles. Nous estimons à cet égard que la communauté internationale se doit d'appuyer clairement, de façon constante et ferme, les aspirations justes et légitimes du peuple de Corée à une réunification pacifique et indépendante, en transformant l'armistice actuel en un accord de paix durable avec le retrait des troupes stationnées en Corée du Sud sous l'emblème des Nations Unies.

116. Le problème de l'Afghanistan demeure dans l'impasse. Nous pensons que dans ce pays la paix et la stabilité exigent le respect total de la volonté du peuple afghan de déterminer librement son choix, en dehors de toute immixtion dans ses affaires intérieures.

117. Par ailleurs, la situation du Kampuchea demeure un point de friction qui suscite notre inquiétude. A cet égard, notre délégation reste consciente que la solution à ce problème réside non dans la reconnaissance ou l'admission aux Nations Unies d'une fraction au détriment d'une autre, mais bien plus dans la cessation de toute ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea pour la sauvegarde de sa souveraineté et de son indépendance nationales. Cela ne peut être obtenu que par le retour à la légitimité et à la légalité que le régime du prince Sihanouk n'a cessé d'incarner.

118. Par ailleurs, le conflit irako-iranien demeure encore irrésolu. Les nombreuses initiatives prises, dont notamment celles du comité de bons offices de l'Organisation de la Conférence islamique, présidé par le président Ahmed Sékou Touré, de la République populaire révolutionnaire de Guinée et comprenant les éminents chefs d'Etat du Pakistan, du Bangladesh, de la Gambie, du Sénégal, les Premiers Ministres de la Malaisie, de la Turquie, le leader de l'OLP et le secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, M. Habib Chatti, n'ont jusqu'ici pas abouti à l'arrêt des opérations militaires et la guerre fratricide s'enlise et compromet à la fois la vie des deux peuples frères de l'Iran et de l'Iraq et la paix dans toute la région.

119. En dépit des difficultés rencontrées, le Président du Comité de bons offices, le président Ahmed Sékou Touré, nous autorise à réaffirmer sa détermination à poursuivre l'action entreprise jusqu'à l'avènement de la paix entre les deux pays musulmans frères.

120. Concernant la lutte d'autodétermination que mène le peuple du Timor oriental sous la direction du FRETILIN³ nous réaffirmons tout notre soutien à ce peuple pour recouvrer son indépendance et sa dignité.

121. L'Amérique latine, de même que les Caraïbes, n'échappent guère aux multiples provocations et aux tentatives de déstabilisation que les forces étrangères exercent en permanence sur certains Etats de cette région.

122. La délégation guinéenne, consciente du fait que toute manœuvre ou intervention étrangère sera toujours de nature à compromettre l'indépendance et la souveraineté des Etats, se prononce fermement contre toute intervention, toute ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat ainsi que contre l'emploi de la force dans les relations internationales.

123. La solution de la problématique du désarmement devient un impératif non seulement à cause des sommes astronomiques allouées par les grandes puissances à la course effrénée aux armements, mais aussi et surtout à cause des menaces certaines que celle-là fait peser sur le destin de l'humanité entière.

124. Dans un monde où le souci primordial des peuples demeure la préservation de la paix, la fabrication et l'accumulation des armes nucléaires ne se justifient pas.

125. La préparation de nouvelles armes de destruction massive va imprimer encore un nouvel élan à la vertigineuse course aux armements.

126. Dans un esprit de réconciliation véritable au sein de la grande famille des nations, notre délégation souscrit aux mesures préconisées par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, de même qu'elle adhère à la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement.

127. A l'instar des multiples foyers de tension, l'insécurité économique des pays en développement constitue une menace réelle à l'équilibre mondial.

128. Est-il besoin de souligner combien la recherche de la paix et de la sécurité économiques pour tous demeure notre principale préoccupation et sans doute la condition de l'avènement d'un monde plus juste?

129. A cet effet, c'est le lieu de rappeler que si le droit au développement est un droit fondamental permettant l'épanouissement de la personnalité humaine, il demeure encore aujourd'hui lettre morte pour les trois quarts des habitants de notre planète.

130. Nous sommes certains que la communauté internationale n'ignore guère que le système économique international actuel est incompatible avec les besoins des pays en développement pour leur assurer des profits rémunérateurs, un libre accès aux marchés mondiaux et une plus grande participation à la gestion de l'économie mondiale. L'ordre économique international, tel qu'il se présente aujourd'hui, est injuste. Les structures établies depuis l'ère coloniale sont invariablement maintenues au seul bénéfice des pays industrialisés.

131. Seul un nouvel ordre économique international plus juste donnerait les possibilités d'offrir à nos peuples les chances de s'épanouir pleinement. A cet effet, le président Ahmed Sékou Touré déclarait récemment :

« Le système économique actuel est inique, il faut lui en substituer un autre. Et il est certain que les puissances bénéficiaires ne pourront et ne voudront jamais le faire. Elles doivent y être aidées par les pays en développement propriétaires des matières premières. »

132. Face au manque de volonté politique des pays industrialisés de favoriser l'avènement d'un ordre équitable, les pays en développement ont engagé une lutte pacifique visant, d'une part, à instaurer de nouvelles struc-

tures pour une coopération Nord-Sud plus juste et, d'autre part, à promouvoir la coopération entre eux, c'est-à-dire la coopération Sud-Sud.

133. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Plan d'action de Lagos⁴, qui, parce qu'il traduit mieux les aspirations et les objectifs de nos peuples, doit être, en ce qui concerne l'Afrique, le référentiel pour les Nations Unies dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie internationale du développement.

134. Dans le même ordre d'idées, la communauté internationale doit appuyer de façon soutenue les efforts déjà entrepris en vue de résoudre les problèmes particuliers des pays les moins avancés, dont plus des deux tiers se situent dans le continent africain.

135. Faut-il espérer que la dernière Conférence de Paris sur les pays les moins avancés constitue une meilleure approche du problème?

136. Plutôt que de donner l'aval à une délocalisation inopérante du processus productif à l'échelle internationale, qui ne serait qu'un redéploiement réinstaurant subrepticement l'ordre économique ancien, nous voulons espérer que la communauté internationale décidera de la relance, au cours de cette session, des négociations globales qui sont dans l'impasse de par la réticence de certains Etats Membres, notamment des pays industrialisés. Pour nous, les Nations Unies sont et demeurent le cadre approprié de ces négociations qui, suite logique au dialogue Nord-Sud, risquent d'être compromises à terme si elles devaient être fragmentées et menées dans certains clubs fermés où les pays en développement n'auraient aucune possibilité de participer efficacement sur un pied d'égalité avec les pays développés.

137. Les pays en développement, en dépit de la situation que nous venons d'évoquer, sont confrontés pour la plupart à des calamités naturelles telles que la sécheresse, les inondations et bien d'autres catastrophes qui accentuent leur déficit alimentaire chronique.

138. La communauté internationale, consciente de ces dommages qui pèsent lourdement sur le sort d'une grande partie de l'humanité, n'a jusqu'ici apporté que des palliatifs par l'envoi d'aide alimentaire au bénéfice des populations victimes, transformées en permanents quémailleurs auxquels les nantis donnent l'aumône.

139. En partant de ces constatations, la délégation de la République populaire révolutionnaire de Guinée lance un appel pressant à toute la communauté internationale pour une action de fond qui consisterait en une aide massive dans le cadre de la réalisation des projets pilotes de mise en valeur que le PNUE a décidé de réaliser.

140. Victime de la sécheresse, notre pays attache une grande importance aux projets d'aménagement et de restauration du massif du Fouta-Djallon, retenu par le PNUE, dans son programme de lutte contre la désertification conformément à la résolution 34/185 de l'Assemblée générale.

141. Le système actuel des relations internationales est caractérisé par un climat de méfiance qui tend à compromettre les rapports de bon voisinage qui devraient régir harmonieusement les relations inter-Etats.

142. Face aux mutations profondes intervenues dans les relations internationales et à la volonté manifeste de participation responsable de la grande majorité des Etats Membres à la solution des grands problèmes du monde, il s'avère impérieux d'octroyer au système des Nations Unies plus de dynamisme et d'efficacité.

143. Dans ce contexte, il devient indispensable aujourd'hui d'envisager une adaptation de ses structures et de son mode de fonctionnement qui, actuellement, ne répondent

pas aux exigences de l'histoire, c'est-à-dire à la dynamique d'un progrès général des Nations Unies.

144. Dès lors, la révision de la Charte pour assurer la représentation équitable de toutes les régions du monde au sein des organes de conception et de décision, se présente comme un objectif prioritaire.

145. Conférer au système des Nations Unies tous les pouvoirs requis afin de lui permettre d'intervenir de façon efficace dans le règlement des conflits par des moyens pacifiques, tout en favorisant une politique de coopération équilibrée et égalitaire entre les nations, c'est garantir la paix et la sécurité internationales et préserver l'humanité d'un éventuel holocauste nucléaire.

146. Consciente du rôle assigné aux Nations Unies pour la sauvegarde et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, la délégation de la République populaire révolutionnaire de Guinée réitère sa totale disponibilité à œuvrer efficacement, en harmonie avec tous les Etats, à l'assainissement du climat de crise et de tension qui prévaut actuellement dans les relations internationales et à promouvoir l'avènement d'un monde de paix, de justice et de progrès.

147. Mme de AMORIM (Sao Tomé-et-Principe) : Une fois l'an, la grande famille des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se retrouve dans cette auguste enceinte, par respect d'un règlement, pour honorer une tradition, pour d'aucuns peut-être un rite, ayant pour essence le devenir de notre planète et le progrès de l'humanité. Chaque année, le verbe est à l'autel, entouré des principes, des règles et des conventions qui régissent les relations internationales. Chaque année, chacun de nous, ici même, réaffirme son attachement aux principes de liberté, de paix, de justice, de solidarité et de développement autonome dans la coopération. Par la réflexion et l'analyse exhaustive, nous cherchons ensemble les solutions des problèmes dans lesquels s'enlise le monde contemporain. Et pourtant ...

148. En Afrique, la République populaire d'Angola, état de droit libre, souverain, indépendant, est envahie, agressée et occupée par l'Afrique du Sud.

149. La Namibie poursuit sa marche libératrice sur une route truffée d'obstacles, d'arbitraires et du déni du droit à l'indépendance véritable. L'*apartheid*, honte de notre siècle, jouit de privilèges et d'impunités.

150. Le Sahara occidental compte ses morts, pansé ses plaies en vue du référendum d'autodétermination.

151. Certains pays souverains se sentent menacés et l'ingérence extérieure dans leurs affaires intérieures est inacceptable.

152. En Amérique latine, les milliers de morts en El Salvador crient justice et sont les garants de la lutte victorieuse contre l'oppression et l'exploitation. Porto Rico lutte pour la reconnaissance de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Ailleurs, la liste des disparus, des corps décapités, torturés, s'allonge au nom de l'espoir.

153. Au Moyen-Orient, nous avons le Liban meurtri, déchiré, la Palestine sacrifiée, l'Iraq violé, la centrale de Tamuz bombardée, la Syrie menacée. Israël sioniste jouit de privilèges.

154. En Méditerranée, la République de Chypre occupée et divisée, lutte pour la préservation de son intégrité territoriale.

155. En Asie, la République démocratique populaire de Corée tisse patiemment les fils de la réunification pacifique longuement attendue mais constamment contrariée et empêchée.

156. Le Timor oriental, annexé par l'Indonésie, est victime de la conspiration du silence.

157. Le nouvel ordre économique international se fait attendre, les pays nantis exportent leur crise et font fructifier la misère. Le désarmement peut attendre, d'autant plus que la course effrénée au surarmement gagne de la vitesse. L'arme à neutrons prédit longue vie aux infrastructures et le temps d'un soupir aux vivants.

158. Alors, quel crédit donner aux mots quand les faits, dans leur insoutenable cruauté et provocation, délimitent la frontière entre l'oppression et la liberté, l'exploitation et la justice sociale, la compromission et les principes, et finalement entre la guerre et la paix.

159. Pour la délégation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, l'incompatibilité à laquelle nous venons de faire référence provient de l'opposition d'intérêts qui existe entre les aspirations et les droits légitimes des peuples, d'une part, et l'emprise de domination et d'exploitation de l'impérialisme et des forces réactionnaires, d'autre part.

160. L'Organisation des Nations Unies trouve son expression dans les principes fondamentaux qui sont à l'origine de sa création et auxquels tous les Etats Membres ont volontairement et consciemment adhéré, ayant reconnu comme hautement positives les valeurs intrinsèques de ces mêmes principes pour la préservation de la paix et de la concorde entre les peuples.

161. Construire la paix doit être la tâche la plus déterminante de nos peuples, de nos gouvernements et de nos institutions. Toute complicité, si infime soit-elle, avec les forces impérialistes et réactionnaires dans leurs actions terroristes, barbares et criminelles, constitue une menace sérieuse pour le fragile édifice de la paix et de la sécurité internationales.

162. L'Organisation des Nations Unies reste, en dépit de tout, un espoir pour les peuples opprimés, exploités, bafoués et agressés qui reconnaissent dans notre organisation une force au service de la paix, de la justice et du progrès.

163. Nous saisissons cette occasion pour féliciter la République de Vanuatu et le Belize de leur présence parmi nous.

164. La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, depuis le 12 juillet 1975, date de son accession à l'indépendance, fidèle aux principes de non-alignement et à ses engagements, œuvre de manière conséquente et solidaire pour la concrétisation des décisions de l'Organisation des Nations Unies dont l'objectif est la garantie de la liberté, de la paix, du progrès et de la justice sociale.

165. L'histoire enregistre nos faits individuels et collectifs. Sommes-nous prêts à arrêter la folie destructrice qui s'empare de certains esprits?

166. Sommes-nous prêts également à agir en commun pour l'avènement d'une humanité sans honte de son passé, sans révolte ni amertume de son présent, porteuse d'hommes et de femmes fiers de notre humanité vécue dans le respect et la cohérence de nos principes? L'histoire nous contemple. Relevons le défi.

167. M. AL-ALAWI ABDULLA (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais dès l'abord exprimer à M. Kittani mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

168. Son élection à ce poste élevé témoigne de la confiance placée en ses capacités diplomatiques et en sa longue expérience des travaux de notre organisation. Elle est également un honneur fait à son pays, l'Iraq, avec lequel nous avons des liens fraternels et un patrimoine commun. Nous sommes pleinement convaincus que ses capacités remarquables lui permettront dans une large mesure de

diriger les travaux de cette session vers une conclusion positive et fructueuse.

169. En outre, je voudrais rendre hommage à son prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, pour les talents et les grandes capacités dont il a fait preuve en dirigeant la trente-cinquième session et l'en féliciter. Je ne saurais manquer non plus, au nom de mon pays, de rendre un hommage mérité au Secrétaire général pour les efforts constructifs et combien précieux qu'il a déployés et continue de déployer pour la réalisation des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et pour mettre en œuvre ses résolutions.

170. Je tiens également à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à Vanuatu et au Belize en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies.

171. La question du Moyen-Orient demeure la préoccupation principale de la communauté mondiale. Cette question constitue toujours un danger très grave pour la paix et la sécurité internationales. Cette menace s'est appesantie encore depuis que nous nous sommes rencontrés ici l'an dernier. Cette situation est due naturellement à l'intransigeance et au mépris même qui marquent la politique et la conduite d'Israël, à la persistance avec laquelle Israël a défié les résolutions et les instruments internationaux, ainsi que les exigences de l'opinion publique internationale qui ne cesse de soutenir chaque jour davantage les droits arabes, en particulier, les droits légitimes du peuple palestinien.

172. Ce mépris d'Israël à l'égard de l'opinion publique internationale augmente *ad infinitum* et *ad nauseam*. Nous ne pouvons pas rester insensibles non plus au fait que l'approbation de cette conduite et de cette intransigeance ne peut qu'accroître les tensions dans la région et assombrir la perspective d'obtenir une paix juste et durable. En outre, le mépris d'Israël à l'égard des nombreuses résolutions adoptées par notre organisation et par d'autres instances internationales fait naturellement obstacle à la possibilité de ces mêmes instances de travailler dans de bonnes conditions dans la région et, par ailleurs, affaiblit pour ces organisations et ces instances les moyens d'accomplir le rôle qui leur revient et qui est de maintenir une paix fondée sur la justice à laquelle nous aspirons tous.

173. Les prétentions des dirigeants et des fonctionnaires d'Israël sont bien connues, même si elles sont parfois déguisées sous des propos pacifiques. Par le passé, certains Etats ont cru à ces prétentions israéliennes. Puis, la politique agressive suivie par Israël et ses déclarations, ses actes qui ont consisté notamment à annexer la Ville sainte de Jérusalem et à la considérer comme sa capitale éternelle, outre les efforts réalisés pour modifier son caractère physique et sa composition démographique, l'intensification de mesures répressives contre le peuple palestinien et l'établissement de colonies de peuplement sur les terres palestiniennes et arabes, sont autant d'éléments qui démontrent nettement la fausseté du désir de paix qu'Israël prétend avoir.

174. Nous avons déjà dit et nous voudrions répéter ici qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne pourra être instaurée que sur la base du retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la Jérusalem sainte, et de la restitution au peuple palestinien de ses droits légitimes et inaliénables, droits qui ont été affirmés par les résolutions des Nations Unies et par les pays de la Conférence islamique, ainsi que par les pays non alignés.

175. Pour toutes ces raisons, ma délégation tient à indiquer qu'elle appuie entièrement les principes relatifs au règlement du problème du Moyen-Orient tels qu'ils figurent dans la Déclaration du prince héritier, Fahd ibn Abdul Aziz d'Arabie saoudite³. Les éléments et les détails de cette

déclaration correspondent parfaitement aux justes principes adoptés par cette assemblée. Par conséquent, ils offrent une base solide pour trouver une solution à ce problème.

176. Les actes répétés d'agression du Liban frère par Israël, qui ont atteint leur point culminant récemment, menacent de faire exploser la situation tendue qui y règne et de déclencher une guerre générale au Moyen-Orient. Tout en condamnant le terrorisme pratiqué par les autorités israéliennes contre le peuple frère libanais et les camps palestiniens, en dépit de nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité qui demandent qu'il soit permis au Gouvernement libanais de rétablir son autorité et son entière souveraineté sur l'ensemble du Liban, mon pays en appelle à la communauté internationale pour qu'elle s'oppose fermement à ces actes d'agression afin que la paix et la stabilité puissent être rétablies au Liban frère.

177. Des avions israéliens ont détruit le Centre de recherche nucléaire iraquien, en violation flagrante des normes établies du droit international et de la Charte des Nations Unies. Il convient de rappeler ici que l'Iraq est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui stipule que toutes les activités nucléaires doivent s'effectuer sous le contrôle de l'AIEA, laquelle a témoigné que l'Iraq avait respecté tous ses engagements et toutes les garanties prévues par le Traité.

178. Cet acte d'agression israélien contre l'Iraq frère représente un événement grave et nouveau qui ne peut que détériorer davantage la situation dans cette région. En outre, il s'agit d'une violation flagrante du droit légitime des pays en développement de mettre au point leurs programmes de technique nucléaire à des fins pacifiques en vue de faire progresser leur économie et leurs industries selon leurs besoins actuels et futurs. Ma délégation demande la mise en œuvre de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui stipule, entre autres, que l'Iraq a droit à des réparations appropriées pour la destruction de ses installations nucléaires dont il a été victime à la suite de l'acte d'agression criminel d'Israël.

179. La guerre qui se poursuit dans notre région entre deux voisins, les pays frères de l'Iraq et de l'Iran, est pour nous une source de grave préoccupation. Cette guerre est dans sa deuxième année et les efforts, tant de l'Organisation que des pays non alignés ou de la Conférence islamique, pour y mettre fin n'ont pas eu de succès. Le Sultanat d'Oman, tout en bénissant les efforts qui sont réalisés, espère que la paix et la tranquillité reviendront, le plus tôt possible, chez ces deux pays. La poursuite de cette guerre, outre qu'elle est une source de grandes pertes humaines et économiques, représente l'un des foyers de tension les plus graves qui menacent la sécurité et la stabilité dans notre région et dans le monde.

180. Cette année, six Etats du Golfe, dont le Sultanat d'Oman, ont couronné leurs efforts inlassables de coopération par la création d'un Conseil de coopération du Golfe, dont les statuts ont été signés le 26 mai 1981, à Abu Dhabi.

181. L'un des objectifs les plus importants de ce conseil est de coordonner les activités des pays qui le constituent afin d'assurer le bien-être économique et la prospérité sociale de même que la stabilité politique et la sécurité de leurs peuples, de façon à travailler activement et avoir des effets plus positifs sur les événements, qu'ils soient directement liés aux Etats membres du Conseil de coopération ou aux Membres de l'Organisation internationale qui ne souhaitent pas entraîner cette dernière dans des conflits internationaux.

182. Le Conseil de coopération du Golfe s'inspire de la coopération collective que souhaite la Ligue des Etats

arabes. Il est donc conforme aux principaux objectifs de la Charte des Nations Unies, qui se fondent sur la réalisation de la paix et de la sécurité internationales au moyen de la coopération régionale.

183. Le Sultanat d'Oman, en tant que membre de ce conseil affirme qu'il ne s'agit pas d'une alliance militaire dirigée contre quiconque ou d'un nouvel axe politique. Ce conseil a été créé, comme nous l'avons déjà dit, pour organiser la coordination et la coopération de peuples ayant des aspirations communes. Ce conseil apportera son ferme appui à toutes les questions défendues par les Etats épris de paix et de justice.

184. Depuis que les troupes de l'Union soviétique ont ravagé le territoire de l'Afghanistan non aligné, à la fin de 1979, on a entendu quotidiennement la communauté internationale dénoncer et déplorer à grands cris cette invasion armée. Les Nations Unies et d'autres organisations internationales ont demandé, par leurs résolutions, à l'Union soviétique de se retirer immédiatement de l'Afghanistan et d'affirmer que le peuple afghan a le droit de déterminer lui-même son système de gouvernement et de choisir son système économique, politique et social, sans aucune ingérence étrangère, sans aucune contrainte ni pression. Malgré tout cela, la situation en Afghanistan est restée inchangée, car l'Union soviétique a rejeté toutes ces demandes et résolutions, le dernier des appels lancés étant l'initiative de la Communauté européenne en vue de régler le problème afghan¹. Cette initiative renfermait également des éléments positifs qui auraient permis de mettre un terme à cette crise. Ma délégation demande à notre organisation et à tous les pays épris de paix de faire tout en leur pouvoir pour que le retrait immédiat des troupes soviétiques soit assuré et que les conditions nécessaires soient créées pour permettre aux réfugiés afghans de rentrer dans leur propre pays en toute sécurité et en toute dignité.

185. La position de principe de mon pays à l'égard de l'appui qu'il apporte à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [*résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale*] et son intérêt dans la mise en œuvre de cette déclaration, qui a été adoptée par notre organisation, nous ont conduits à participer activement aux réunions tenues dans ce but.

186. C'est avec regret que mon pays a constaté que les efforts entrepris lors des première et deuxième sessions du Comité spécial de l'océan Indien, qui ont eu lieu cette année en vue de préparer la Conférence sur l'océan Indien à Colombo, n'ont pu aboutir, jusqu'à présent, à des résultats positifs. L'harmonisation des points de vue entre les membres du Comité n'a pas encore été possible, que ce soit au sujet du climat politique et de la sécurité dans la région ou au sujet de la fixation de la date de la Conférence. Compte tenu de la tension très élevée qui persiste dans cette région d'importance vitale, mon pays tient tout particulièrement à ce que cette conférence soit convoquée à Colombo, à une date aussi rapprochée que possible. Entre-temps, mon pays espère que les obstacles qui ont empêché jusqu'à présent la convocation de cette conférence pourront rapidement être éliminés.

187. Il y a d'autres régions de notre monde en difficulté qui se trouvent encore placées dans des conditions particulièrement graves et qui exigent toute notre attention si nous voulons régler ces problèmes. Si nous voulons donc éliminer les racines mêmes de ces conditions qui continuent de se détériorer dans ces régions, nous devons admettre qu'elles sont dues au fait que l'on ne respecte pas le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres et celui de la souveraineté et de l'indépendance des Etats.

188. La situation au Kampuchea reste la même. Les interventions armées étrangères s'y poursuivent et les

troupes étrangères n'ont pas encore été retirées du Kampuchea. Les problèmes économiques, sociaux et humanitaires qui découlent de cette situation ne cessent de s'aggraver. Cette situation exige que des mesures urgentes soient prises. Bien que ma délégation ait appuyé l'initiative des Nations Unies visant à convoquer une conférence internationale sur le Kampuchea, elle déplore et regrette profondément que le Gouvernement du Viet Nam ait refusé de prendre part à cette conférence importante. C'est un défi lancé à la résolution de l'Assemblée générale adoptée à ce sujet [*résolution 35/6*]. Ma délégation regrette également que l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ait boycotté cette conférence et ait refusé de répondre à l'initiative des Nations Unies visant à trouver une solution qui éliminerait cette crise et mettrait un terme à la tragédie du peuple kampuchéen.

189. Le Sultanat d'Oman a participé à la Conférence internationale sur le Kampuchea. Cela montre qu'il respecte les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et qu'il les applique dans sa politique étrangère, qui se fonde sur le rejet de toute ingérence dans les affaires intérieures des pays, sous quelque forme que ce soit, et sur le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats.

190. Le Sultanat d'Oman espère qu'une solution juste pourra être trouvée au problème de la réunification de la Corée par des voies pacifiques, c'est-à-dire par la négociation. Tout en nous félicitant des efforts internationaux déployés pour régler ce problème, surtout de la part des Nations Unies, nous espérons que ces efforts se poursuivront. Nous réaffirmons que la participation des deux Etats coréens aux travaux de l'Organisation pourra permettre, sans aucun doute, de trouver la solution pacifique souhaitée.

191. A propos du continent africain, avec lequel mon pays est lié par l'histoire, nous constatons que la situation est toujours extrêmement tendue dans sa partie sud. Les souffrances provoquées par la discrimination raciale sont partout endurées. Nous constatons également que des tentatives d'intervention étrangère sont faites dans un grand nombre de régions, en l'occurrence, pour n'en citer que deux, dans la Corne de l'Afrique et au Tchad. Mon pays dénonce le racisme, le néo-colonialisme et toute tentative d'ingérence dans les affaires du continent africain. Mon pays demande que davantage d'efforts soient déployés dans le cadre des Nations Unies pour contrecarrer ces tendances et pour permettre aux peuples africains de voir se réaliser leurs aspirations à la liberté, à la stabilité. Nous espérons également que l'initiative des cinq puissances occidentales pourra être reprise afin de trouver une solution pacifique et équitable au problème de la Namibie.

192. Les foyers de crises, particulièrement sur les continents asiatique et africain, ont laissé dans leurs cendres un très grand nombre de réfugiés. La situation se détériore sans cesse dans ce domaine et nous sommes maintenant confrontés à un problème humanitaire urgent, qui exige que davantage d'efforts soient faits par la communauté internationale afin de lui trouver des solutions durables. Cette situation exige aussi des services de secours supplémentaires sur le plan humanitaire et social en vue d'atténuer les souffrances subies par les réfugiés dont le nombre est considérable.

193. Mon pays, tout en reconnaissant l'importance des mesures à prendre pour soulager le sort des réfugiés, tient à relancer son appel de coopération afin d'éviter que ne soient créés de nouveaux afflux de réfugiés. A cet égard, il est bon de mentionner la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique qui s'est tenue avec succès en avril dernier à Genève. Le Sultanat d'Oman a pris part à cette conférence et a contribué, dans la mesure

de ses moyens, à affronter la situation due à l'entrée d'un nombre considérable de réfugiés dans certains pays du continent africain.

194. La Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement a commencé en janvier dernier. Aux termes de la résolution 35/56, adoptée à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté la nouvelle Stratégie internationale du développement qui fait partie intégrante des efforts réalisés par la communauté internationale pour accélérer le développement des pays en développement et instaurer un nouvel ordre économique international qui éliminerait tous les déséquilibres et inégalités qui prévalent dans les relations économiques internationales d'aujourd'hui et qui ont également élargi le fossé entre les pays développés et les pays en développement. En outre, ces inégalités et ces déséquilibres représentent autant d'obstacles aux efforts de développement accomplis par les pays en développement et sont également préjudiciables pour les relations internationales et les objectifs du renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

195. La réaction des pays industrialisés à l'égard des besoins des pays en développement est nécessaire et urgente. Si l'on ne prend des mesures adéquates, les effets néfastes se poursuivront et mettront en danger le programme de développement des pays en développement. En outre, le fait que les pays développés connaissent aujourd'hui certains problèmes économiques ne devrait pas augmenter le fardeau des pays en développement. Une telle situation provoque des déséquilibres, des inégalités et déstabilise l'économie des pays en développement.

196. Pour ces derniers, le résultat des fluctuations constantes des prix des matières premières impose des contraintes très fortes à leur développement; mon pays, étant un pays en développement, est lui aussi gravement touché par les aspects négatifs de l'actuel ordre économique international. Nous espérons que grâce aux efforts et aux négociations en cours, des solutions fructueuses aux problèmes économiques que connaissent ces pays pourront être trouvées.

197. Malgré les problèmes et les contraintes dus à la situation économique dans le monde, les efforts de mon pays dans le domaine du développement, efforts visant à construire un Oman moderne, se poursuivent. Cette année, nous avons commencé la réalisation de notre deuxième plan quinquennal qui s'étend sur la période allant de 1981 à 1985, après avoir appliqué avec succès notre premier plan quinquennal. Ces efforts ont permis une croissance très rapide dans l'exploitation des ressources industrielles et ce deuxième plan quinquennal qui vient de commencer est considéré comme une continuation et une expansion de nos efforts visant au développement économique. Ce plan est axé surtout sur les secteurs de l'irrigation, de l'agriculture et de la pêche. Il donne également un élan très puissant au secteur privé. En outre, ce plan a adopté un programme étendu permettant de fournir des services de divers types dans le pays tout entier en tenant compte, en particulier, des régions possédant un caractère géographique spécial que l'on trouve dans le Sultanat d'Oman.

198. Nous avons placé de grands espoirs dans le fait que la dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer serait la dernière. Cette conférence se poursuit depuis un certain nombre d'années et cependant, aujourd'hui, malgré cela nous nous trouvons dans une situation qui voudrait que l'on réexamine cet équilibre délicat que nous avons obtenu par des efforts ardu pendant une période de plus de 10 ans.

199. La détermination de certains pays qui ne veulent pas que les pays côtiers puissent exercer leur souveraineté sur leurs eaux territoriales a été un objet de surprise pour mon

gouvernement. Il est tout à fait illogique qu'une convention internationale, quelle qu'elle soit mais aussi globale que celle du droit de la mer, néglige l'un des principaux principes du droit international qui est celui de la souveraineté des Etats sur leurs eaux territoriales qui sont considérées comme n'étant qu'une prolongation du territoire du pays.

200. Mon pays défend fermement le droit des pays côtiers d'exiger une autorisation préalable pour que des bâtiments militaires puissent traverser les eaux territoriales, y compris les détroits utilisés pour la navigation internationale.

201. Ma délégation espère également qu'un accord pourra rapidement être atteint sur les problèmes en suspens. Nous espérons que la session de printemps qui doit se tenir à New York l'année prochaine sera la toute dernière afin que les Etats puissent enfin signer à Caracas cette convention que nous attendons tous depuis longtemps, et cela avant la fin de 1982.

202. A la fin de mon intervention, je voudrais réaffirmer l'assurance de la coopération de la délégation de l'Oman. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale permettra d'aboutir aux buts auxquels nous aspirons tous.

203. M. S. M. da LUZ (Cap-Vert)* : Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer au Président, au nom du Gouvernement du Cap-Vert, nos chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de cette trente-sixième session de l'Assemblée générale. C'est un plaisir pour nous de voir le représentant d'un pays avec lequel le Cap-Vert maintient d'excellentes relations de coopération et d'amitié assumer une si haute responsabilité. Le rôle croissant que son pays a joué dans le monde, aussi bien dans sa région qu'au sein du mouvement des pays non alignés, confère une importance spéciale à cette présidence. Sa grande expérience et ses mérites reconnus d'homme d'Etat et de diplomate le qualifient particulièrement pour l'importante mission à laquelle il a été appelé et nous sommes certains que, sous sa direction, cette session de l'Assemblée générale pourra réaliser un travail fructueux en faveur de la paix, de la sécurité et du développement des nations.

204. Nous voudrions exprimer à son prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, notre appréciation pour la manière dont il s'est acquitté de la lourde mission de diriger la trente-cinquième session de l'Assemblée dans l'actuelle conjoncture politique et économique internationale.

205. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour le dévouement qu'il consacre au service de notre organisation.

206. C'est avec un immense plaisir que nous nous félicitons de l'admission de la République de Vanuatu comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nos sincères félicitations vont également au Belize pour le succès de la lutte de son peuple pour l'indépendance nationale et pour son admission comme Membre de plein droit de notre organisation.

207. Dans le but de contribuer de façon positive à la réflexion collective sur la situation dans le monde d'aujourd'hui, nous aimerions pouvoir nous prononcer ici de nouveau sur le message que tant de pays ont tenté d'apporter à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est achevée à Paris il y a deux semaines. La paix et le développement doivent être envisagés globalement comme des perspectives complémentaires et indissociables de l'immense tâche que se propose notre organisation : développer entre les nations des rela-

*L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

tions amicales fondées sur le respect et la coopération. Nous pensons que le temps est venu d'affronter cette réalité qui fait que les intérêts économiques ont été, au cours des temps, à l'origine des guerres et que ce qui s'appelle aujourd'hui progrès et développement a fleuri sur la domination et l'oppression.

208. L'ONU a établi, depuis sa création, des principes qui devraient servir à assurer la paix. Ces principes se sont cependant révélés inefficaces face à un système de relations mondiales dans lequel la paix reposait sur la soumission de l'immense majorité des peuples à quelques Etats puissants. Cette paix, définie simplement comme une absence de guerre entre puissances de premier ordre, n'assurait pas l'exercice du droit de toutes les nations à la liberté, au progrès et au développement. Cette situation a provoqué une prolifération de conflits meurtriers, bien que localisés, manifestant la détermination des peuples de ce qu'on appelle le tiers monde de lutter contre le système établi, de résister à l'exploitation et de déterminer eux-mêmes leur histoire économique, sociale et politique. Nous avons assisté, ces 30 dernières années, à l'inefficacité du binôme paix et développement, alors que les peuples de ce même tiers monde, pour imposer leur droit au développement, durent lutter contre le système fondé sur des valeurs selon lesquelles la richesse des uns constitue un obstacle à la solution des problèmes de la majorité.

209. Nous constatons aujourd'hui que les efforts persistants d'une grande partie de la communauté internationale, au bénéfice de la crédibilité de l'ONU, ont été bénéfiques : ils ont fait du droit des peuples de choisir leur propre destin et du droit de toutes les nations au progrès et au développement, les pierres angulaires du nouveau droit international, en opposition au colonialisme, à l'expansionnisme, au droit du plus fort et à la velléité de prétendre étouffer par la force des armes ou par des pressions économiques et politiques les aspirations légitimes des nations. Il y a donc eu ainsi, une évolution positive, dont il importe de préserver et de développer les éléments.

210. L'universalisation et le respect de la validité de ces droits, leur reconnaissance et leur application par tous les Etats, indépendamment de leur force, de leur dimension ou de leur richesse, donneront crédibilité et contenu politique au principe de coexistence pacifique, fondement et souhait profond des Nations Unies, et permettront le progrès social et l'instauration de meilleures conditions de vie pour tous les peuples.

211. Le Gouvernement du Cap-Vert, à l'unisson avec cette évolution, a fondé sa politique extérieure sur la défense des principes de base du non-alignement, notamment ceux d'autodétermination et d'indépendance, de non-ingérence et d'instauration d'un nouvel ordre international plus juste et équitable. Le soutien aux luttes pour l'indépendance nationale, le refus de participer aux blocs militaires et l'établissement de relations amicales et de coopération avec les Etats ont été les piliers essentiels de notre politique extérieure.

212. Nous considérons que le renforcement de la détente et de la coexistence pacifique, alliés à l'effort global pour le développement sont déterminants pour la sécurité collective du monde. Nous nous associons donc à la lutte que les pays non alignés ont livrée dans ce sens et nous pensons que la transformation progressive des principes proclamés par l'ONU en réalités politiques solidement établies devraient être de la responsabilité et du devoir de tous les Etats ici représentés.

213. Nous assistons cependant avec préoccupation à la recrudescence des tensions, à la reprise de la course aux armements, à la résurgence des politiques de confrontation, au soutien multiforme et déclaré à des régimes considérés par la communauté internationale comme des

régimes criminels. En Afrique, cette politique s'est révélée profondément contraire aux aspirations légitimes de nos peuples, car elle appuyait ouvertement les positions politiques du régime d'*apartheid*.

214. En Afrique, la décolonisation totale du continent demeure encore hors de portée du fait de la conjonction de forces rétrogrades travaillant au maintien d'un *statu quo*, désormais à contre-courant de l'histoire. Ici et là cependant, des signes encourageants se font jour et l'espoir demeure que des solutions durables aux situations existantes sont possibles. Ces solutions, la communauté internationale se doit de les rechercher avec persévérance et une volonté politique renouvelée faisant pièce aux tentatives dilatoires et à la politique du pire qui n'aboutiraient qu'à l'échec.

215. La question de la Namibie est devenue au fil des ans, mais surtout depuis l'indépendance du Zimbabwe, l'une des questions politiques les plus importantes tant sur le plan africain qu'international. En effet, par les menaces qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité internationales, et du fait qu'en elle convergent les aspirations fondamentales des peuples épris de paix, de dignité et de liberté, la question de la Namibie est devenue aujourd'hui un des centres nerveux des relations internationales. A ce sujet, il est regrettable de constater que, malgré les déclarations de bonnes intentions et la somme d'efforts qui sont déployés par la communauté internationale pour parvenir rapidement à l'indépendance de ce territoire, l'on soit encore à tergiverser dangereusement, voire à reculer, pendant que se prolongent inutilement les souffrances indicibles du peuple namibien.

216. Le plan approuvé par les Nations Unies constitue le cadre où se situe le rôle historique du groupe de contact qui doit faire preuve, surtout après l'échec de la conférence de Genève dû à l'intransigeance et aux manœuvres de l'Afrique du Sud, d'une volonté redoublée d'utiliser tous les moyens à sa portée pour amener le régime raciste à se conformer aux exigences des Nations Unies, notamment à entamer immédiatement des négociations sérieuses avec la SWAPO. Le groupe de contact devrait tenir compte, dans son action auprès de l'Afrique du Sud, de la position ferme en faveur de la mise en œuvre immédiate et inconditionnelle de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, exprimée par les Etats africains et les Etats non alignés lors de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi en juin dernier et de la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi en février dernier.

217. Dans ce contexte et face à l'intransigeance de l'Afrique du Sud, des mesures d'aide matérielle et financière à la SWAPO, seul et légitime représentant du peuple namibien, s'imposent, dans sa lutte pour la conquête de l'indépendance de la Namibie. Il faut s'en convaincre, la politique poursuivie par l'Afrique du Sud, tant en ce qui concerne la Namibie, que vis-à-vis des pays voisins, constitue sans nul doute un danger permanent et chaque jour plus précis pour la paix et la sécurité internationales, et seule une action ferme et concertée de l'ensemble de la communauté internationale permettra d'avancer de façon décisive sur la voie d'une solution juste et durable en Afrique australe.

218. Il ne fait aucun doute que les agressions commises contre l'Angola constituent un exemple suffisant des conséquences néfastes de cette politique. Il ne fait aucun doute que c'est la volonté d'indépendance, la ferme détermination anti-colonialiste et anti-impérialiste, l'action cohérente de l'Angola en soutien à la lutte pour l'indépendance des peuples d'Afrique australe — laquelle n'a été que l'accomplissement des décisions et résolutions de l'Organisa-

tion des Nations Unies — qui ont attiré sur l'Angola les haines de tous ceux qui pensaient pouvoir perpétuer l'exploitation honteuse de l'homme africain dans cette partie de notre continent.

219. L'agression récente contre la République d'Angola est un exemple de la volonté du régime de Pretoria, non seulement de faire échec à tout processus de règlement négocié menant à une indépendance véritable de la Namibie mais encore de favoriser une déstabilisation continue des Etats africains qui s'opposent à ses visées néo-coloniales.

220. L'envergure de l'agression, les forces déployées et l'ampleur des destructions ainsi que l'occupation prolongée du territoire de la République d'Angola constituent une source de profonde préoccupation du fait des intentions manifestes du régime de Pretoria d'imposer dans un Etat souverain une organisation fantoche soutenue et armée par ses soins, en lui créant les conditions favorables à ses activités subversives dans la tentative manifeste de miner l'unité de l'Etat angolais.

221. Inadmissible en droit, cette action néfaste de l'Afrique du Sud doit être combattue avec la dernière vigueur, car elle constitue non seulement la négation des principes qui guident notre organisation mais porte atteinte également aux règles essentielles régissant la communauté internationale.

222. La République du Cap-Vert se félicite des initiatives déjà prises par certains pays pour aider l'Angola et tient à réaffirmer ici sa solidarité indéfectible avec le peuple héroïque angolais, son gouvernement et le MLPA - Parti du travail. La République du Cap-Vert appelle solennellement la communauté internationale à venir en aide à la République d'Angola dans sa lutte en vue de garantir sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le Gouvernement angolais a également le droit d'exiger une réparation pour les dégâts causés par l'agression raciste. Il est inacceptable qu'un régime agresseur puisse détruire impunément le fruit du labeur du peuple angolais et semer la mort parmi ses enfants.

223. Nous pensons, en outre, que l'assistance financière et matérielle fournie aux pays de première ligne par la communauté internationale devra être augmentée substantiellement et complétée par une garantie ferme quant à la sécurité de ces pays, dans une manifestation non équivoque de solidarité et en témoignage d'une condamnation claire de la politique poursuivie par le régime raciste dans cette région.

224. La question de l'*apartheid* donne lieu, chaque année, à un grand nombre de résolutions de la part de notre organisation. Mais l'on ne constate guère de changement de fond dans le caractère du régime raciste. Cependant, les luttes multiformes, qui se développent avec plus d'intensité chaque jour contre le régime raciste, démontrent que le peuple sud-africain, dans son ensemble, sait désormais où se trouvent ses véritables intérêts et qu'il découvre, progressivement, les moyens de les faire valoir, sous la direction de son mouvement de libération nationale.

225. D'autre part, sur le plan international, des initiatives sont menées sans relâche par la majorité des membres de la communauté internationale pour renforcer l'isolement du régime de l'Afrique du Sud. Alors qu'elle fait l'objet de la condamnation unanime de la communauté internationale du fait de sa politique rétrograde d'*apartheid* et qu'elle accentue sa politique d'intimidation et d'agression contre des Etats Membres de notre organisation, il nous semble à tout le moins regrettable — et cela est profondément préoccupant — que l'Afrique du Sud

se découvre encore aujourd'hui des alliés, disposés à l'aider et à la soutenir dans ses initiatives.

226. Cet appui, dont jouit actuellement le régime raciste, favorise l'intransigeance de celui-ci dans la recherche d'une solution négociée à la question namibienne et l'encourage dans ses intentions déclarées de perpétuer l'*apartheid* et de déstabiliser le sud du continent.

227. Il est à souhaiter que ceux qui fournissent encore leur aide à l'Afrique du Sud dans différents domaines, prétendant ainsi lui redonner une certaine crédibilité sur la scène internationale, se rendent compte de l'inévitabilité de la chute de ce régime et qu'ils sauront, à temps, rétablir les liens de confiance avec les Etats africains et démontrer leur attachement à une Afrique libérée du racisme et du joug colonial.

228. Au Sahara occidental, la situation a connu, au cours de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue à Nairobi, une évolution très sensible, avec l'acceptation, par le Maroc, d'un référendum d'autodétermination, qui favorise le début d'un processus que l'Afrique entière souhaite voir aboutir, en accord avec les aspirations légitimes du peuple sahraoui à vivre libre dans sa patrie retrouvée.

229. La réunion, en août dernier, du Comité de mise en œuvre en vue d'organiser un référendum d'autodétermination dans ce territoire est arrivée à des résultats concluants, qui constituent un pas important vers l'aboutissement rapide et satisfaisant de la question. Il serait souhaitable que, dans le but de parvenir à une rapide application de ces décisions, le Maroc accepte d'entamer avec le Front Polisario⁶, le plus rapidement possible, des négociations relatives à l'établissement du cessez-le-feu, favorisant ainsi la bonne marche d'une opération complexe et qui requerra un sens élevé des responsabilités et une volonté politique de tous les instants de la part des deux parties au conflit.

230. Il s'agit en effet de créer des conditions favorables à une consultation véritable de tous les intéressés, c'est-à-dire les Sahraouis, et de donner à ce peuple en lutte toute latitude de faire entendre sa voix et de se prononcer librement sur son destin.

231. Au sujet de l'île comorienne de Mayotte, il est heureux que des pourparlers aient été engagés et se poursuivent entre les Gouvernements français et comorien, en vue de trouver une solution juste et durable, conformément aux résolutions adoptées à ce sujet par l'Organisation des Nations Unies.

232. Le Moyen-Orient, avec ses rebondissements périodiques passant par des phases de violence aveugle — comme en attestent les derniers événements survenus au Liban — démontre, s'il en était encore besoin, la nécessité absolue d'une solution globale, susceptible de résoudre de façon adéquate la crise prolongée qui secoue cette région.

233. Chaque année, l'expansionnisme et l'agressivité d'Israël sont vigoureusement dénoncés et condamnés par cette auguste assemblée. Cependant, Israël renforce son occupation des terres arabes occupées, persiste dans la colonisation de celles-ci et fomenté l'instabilité au sud du Liban, participant, par des bombardements et des raids meurtriers, à la destruction lente de ce pays. Pis encore, Israël pousse l'arrogance jusqu'à bombarder l'Iraq, détruisant la centrale nucléaire de Tamuz sous des prétextes fallacieux, violant la souveraineté de l'Etat iraquien, et poussant la surenchère de la guerre à un niveau sans cesse plus élevé. Il est légitime de se demander jusqu'où peut aller Israël en accumulant un capital de haine dans tous les Etats voisins, en contrariant toutes les initiatives de paix de ses propres amis et en ruinant tous les efforts

patiemment consentis par la communauté internationale et l'ONU.

234. Pour sa part, le Cap-Vert demeure convaincu que toute solution au Moyen-Orient passe nécessairement par la solution définitive du problème palestinien, c'est-à-dire la réintégration de ce peuple héroïque dans ses droits nationaux légitimes, y compris celui de créer, sous la direction de son seul représentant, l'OLP, son propre Etat national, et la restitution totale des territoires arabes occupés par Israël, y compris Jérusalem. La paix, objectif fervent de la communauté internationale, est à ce prix.

235. L'état de guerre qui persiste entre l'Iran et l'Iraq, malgré les nombreuses tentatives de médiation intervenues sur l'initiative de différentes organisations et Etats — en particulier du mouvement des pays non alignés — est un motif de profonde préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale.

236. Le Cap-Vert souhaite ardemment que ces deux pays non alignés retrouvent les chemins de la fraternité et de la coopération, contribuant ainsi grandement au rétablissement de la détente et de la stabilité dans cette région.

237. En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, il demeure indispensable que des pas décisifs soient faits vers la création d'un climat propice au dialogue. La négociation politique devra finir par prendre le pas sur la politique de confrontation, et le Cap-Vert souhaite que les différents pays concernés parviennent à surmonter les oppositions et la confrontation afin de favoriser l'entente et la coopération sur la base de leurs intérêts légitimes.

238. La lutte de libération nationale menée par le peuple du Timor oriental, sous la direction du FRETILIN³ que l'on voudrait étouffer, mérite l'administration et le soutien de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que les faits accomplis, érigés en droit et qui tendent à s'imposer comme une pratique politique au détriment des luttes de libération nationale, vont totalement à l'encontre des principes et des objectifs des Nations Unies. Notre session doit, au nom des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, assumer ses responsabilités dans cette situation et trouver les voies adéquates à l'application des résolutions pertinentes de notre organisation.

239. Diverses autres situations se prolongent, dans lesquelles le non-respect des principes du droit international contemporain bloque la matérialisation des aspirations des peuples au développement et à la paix. A Chypre, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriales et le non-alignement du pays continuent d'être menacés. En Afghanistan, il convient de réaffirmer le droit du peuple afghan à choisir librement les voies qu'il considère les plus adéquates pour le développement, la paix et la construction d'une société prospère. En Amérique latine, persistent des situations qui défient de front les principes et les objectifs des Nations Unies, du fait de la perpétuation d'une politique d'ingérence et d'intervention dans les affaires internes des Etats de cette région.

240. De même, les efforts persistants de l'héroïque peuple de Corée, en vue de la réunification pacifique et sans ingérence étrangère de sa patrie, se heurtent à des tentatives réitérées d'imposer l'établissement des deux Corées. Nous sommes convaincus que l'adoption de mesures concrètes, en conformité avec les principes et les recommandations du mouvement des pays non alignés et la substitution à l'accord d'armistice d'un accord de paix définitif, pourront assurer au peuple coréen la matérialisation de l'indépendance, la réunification pacifique et la grande unité nationale.

241. La situation dans l'océan Indien continue de susciter des inquiétudes de la part des pays riverains, et ce du

fait des menaces permanentes à la paix et à la sécurité qu'elle renferme. Malgré les initiatives déployées par la communauté internationale, et en particulier des efforts déployés par les pays riverains en vue de faire respecter l'océan Indien comme une zone de paix, la situation n'y a guère évolué depuis la dernière session de l'Assemblée générale.

242. Au début de cette troisième décennie des Nations Unies pour le développement, où se déclare un ferme soutien à l'établissement d'un système de relations internationales dans lequel la paix se fonderait sur la satisfaction des nécessités primordiales de toutes les nations, le nouvel élan donné à la course aux armements constitue un motif de profonde préoccupation.

243. La violence est en passe de devenir à nouveau un instrument des relations internationales. Alors qu'il est admis aujourd'hui que la course aux armements, sous tous ses aspects, va à l'encontre des efforts tendant à diminuer la tension internationale en vue d'établir un système viable de paix et de sécurité internationales — et la paix et la sécurité doivent être fondées sur le respect scrupuleux des principes de la Charte des Nations Unies —, la politique de confrontation est en voie de s'imposer avec tout le cortège de malheurs qu'elle suppose pour notre monde.

244. En tant que pays du Sahel, figurant parmi les pays les moins avancés, le Cap-Vert assiste avec préoccupation à cette course à l'anéantissement de l'humanité, qu'elle déplore profondément et qui engloutit chaque année des sommes considérables qui pourraient être investies pour soulager les souffrances innombrables imposées à des centaines de millions d'hommes et de femmes qui, de par le monde, vivent dans le dénuement le plus total.

245. Lorsque l'on sait qu'une semaine de dépenses militaires mondiales équivaut à l'effort financier annuel requis pour promouvoir le rétablissement de la situation économique des pays les moins avancés, force nous est de conclure qu'il devient pressant de mettre fin au paradoxe dangereux qu'est la course aux armements.

246. Nous pensons que la communauté internationale doit veiller, au cours de cette deuxième décennie du désarmement, à la mise en œuvre efficace du Programme d'action élaboré lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*résolution S-10/2, section III*], et écarter résolument tout acte de nature à en dénaturer les objectifs et à en compromettre les résultats.

247. Il n'est point superflu d'évoquer de nouveau l'injustice du système économique international prévalant, qui frappe impitoyablement les pays en développement, bloquant toutes leurs tentatives pour sortir de la situation dramatique où ils se trouvent.

248. Les initiatives visant à amener les pays riches à participer aux négociations portant sur l'évaluation globale de tous les problèmes existants, tant au niveau des matières premières, de l'énergie et du commerce, qu'au niveau de la monnaie, des finances et du développement industriel et agricole, se sont heurtés à l'opposition de certains pays occidentaux. Outre les infructueuses tentatives, nous devons évoquer les difficultés auxquelles se sont heurtés les pays en développement, dans le cadre du Groupe des 77, lors des discussions sur les problèmes économiques internationaux avec leurs partenaires industrialisés, après l'échec de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. A titre d'exemple, qu'il suffise de mentionner l'impossibilité de discuter le point 37 de l'ordre du jour de la trente-cinquième session intitulé « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement ».

249. L'urgence d'une programmation globale ayant pour but une coopération internationale, avec la participa-

tion de tous les pays, est une nécessité pressante, compte tenu de l'actuelle situation économique internationale. L'intransigeance dont ont fait preuve certains des pays ayant participé aux négociations globales susceptibles d'aboutir à l'instauration d'un nouvel ordre économique résulte d'une attitude qui ignore le fait, bien que les rapports de dépendance prédominent encore, que les manifestations d'interdépendance qui existent se fondent sur le soutien politique et moral des deux tiers de l'humanité.

250. Notre situation de zone périphérique du système économique international, soumise à plusieurs siècles d'exploitation colonialiste et impérialiste, renferme déjà d'autres éléments de nature politique qui nous empêchent d'accepter passivement les modèles de développement fondés sur des postulats contraires à nos intérêts et étrangers à nos options ainsi qu'à notre univers socio-culturel.

251. En outre, des mesures concrètes doivent être prises qui soient les résultantes d'une volonté politique orientée vers la création d'un nouveau système, permettant à toute l'humanité de jouir équitablement des richesses accumulées et des progrès scientifiques et technologiques qui existent. La négligence ou l'ignorance de ces aspects évidents peuvent conduire à des situations aux conséquences imprévisibles, tout d'abord parce que les rapports historiques entre les peuples ont changé qualitativement du fait de la quasi-liquidation des rapports coloniaux; deuxièmement, parce que la situation économique des pays en développement ne leur permet pas objectivement de supporter davantage les maux découlant des graves problèmes structurels créés par le système actuel.

253. Le 1^{er} mai 1974, l'Assemblée générale, lors de sa sixième session extraordinaire, a conclu que le système des la santé, soit dans celui de l'instruction, de l'éducation, de la culture et du bien-être, mieux qu'une juste aspiration, constitue surtout une exigence de la civilisation contemporaine. En dénonçant le système injuste qui condamne une grande partie de l'humanité à une condition sous-humaine, nous ne prétendons point juger ou nommer des coupables. Notre préoccupation première est la paix internationale et l'avenir de l'humanité. C'est pourquoi la responsabilité doit être collective. De même, les solutions ne sauraient dépendre des intérêts égoïstes d'un pays ou de groupes de pays déterminés.

253. Le 1^{er} mai 1974, l'Assemblée générale, lors de sa sixième session extraordinaire, a conclu que le système des rapports économiques internationaux était incompatible avec les changements historiques constatés et les nécessités objectives de développement économique et social des peuples. On a alors proclamé la nécessité de travailler en commun à l'instauration d'un nouvel ordre économique international [voir résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)].

254. A quoi a-t-on assisté depuis? Du côté des pays en développement, la dégradation des termes de l'échange, l'incapacité chaque fois plus grande d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, l'impossibilité manifeste d'augmenter leur participation dans la production industrielle mondiale, des difficultés croissantes pour accéder à la technologie, l'augmentation alarmante de leurs dettes extérieures. Du côté des pays industrialisés, nous sommes témoins d'une intransigeance de plus en plus grande dans la défense de privilèges accumulés durant des siècles d'exploitation et à une opposition ostensible à toute initiative susceptible d'altérer les structures du système existant.

255. Nous savons que l'instauration d'un nouvel ordre économique international exige aussi des actions programmées au sein même des pays en développement. C'est sur cette base que, sous les auspices de la CNUCED, les pays en développement ont élaboré le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopéra-

tion technique entre pays en développement⁷ et le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations⁸, pour procéder à un examen approfondi de leurs nécessités et de leurs ressources en vue d'améliorer leurs économies par le biais d'une coopération horizontale. Aux niveaux régional et sous-régional, les pays en développement ont cherché à lancer des initiatives qui puissent servir de base à l'établissement d'un nouveau type de coopération. Sur le continent africain, par exemple, le Plan d'action de Lagos⁴ est une preuve évidente que les problèmes du développement économique et social sont une préoccupation permanente de nos dirigeants. Cependant, il nous faut affronter encore le problème de la pauvreté des progrès enregistrés, dont les racines se trouvent dans le système économique international en vigueur qui freine toutes les tentatives d'émancipation économique des pays en développement.

256. Il y a toutefois un groupe de pays dont la situation mérite une attention spéciale. Il s'agit du groupe de pays identifié comme celui « des pays moins avancés », et qui englobe à présent 31 pays et une population de plus de 300 millions d'habitants. Les données socio-économiques concernant ce groupe de pays sont bien connues.

257. A la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris du 1^{er} au 14 septembre dernier, M. Aristides Pereira, président de la République du Cap-Vert, au nom des 21 pays africains les moins avancés, a déclaré :

« Malgré la nature particulière des problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés et la nécessité de trouver des solutions spécifiques, il n'est pas moins évident que la solution définitive du problème de développement des pays les moins avancés, tout en dépendant de l'effort national, réside essentiellement dans le démantèlement de toutes les structures de domination politique et économique et la création d'un climat international de paix, de concertation et de respect mutuel, où la volonté d'aboutir à une solution globale de la crise économique internationale et des disparités existant entre les nations et les hommes doit l'emporter sur toute autre considération. »

258. La Conférence a conclu ses travaux par l'adoption d'un Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés⁹ qui, s'il ne se distingue guère par l'innovation de ses éléments, représente sans aucun doute un acquis important dans la poursuite du dialogue Nord-Sud. Nous notons avec satisfaction la volonté politique exprimée à son égard par la grande majorité de la communauté internationale de participer à la restructuration et à la viabilisation de l'économie des pays les moins avancés. Nous aurions aimé, il est vrai, une programmation plus précise, non seulement en ce qui concerne son calendrier, mais aussi pour ce qui est des ressources disponibles. Toutefois, nous nous félicitons des objectifs proposés, lesquels, s'ils se concrétisaient, représenteraient un progrès important dans les rapports entre les pays industrialisés et les pays en développement et, en dernière analyse, contribueraient à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

259. Cela fait déjà quelques années que la communauté internationale suit avec attention et expectative les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La République du Cap-Vert, en tant qu'Etat-archipel, attache une grande importance à ladite Conférence et y a participé activement à la recherche d'une solution collective pour l'instauration d'un nouvel ordre juridique pour les océans, qui permette leur utilisation pacifique et l'exploitation judicieuse de leurs ressources.

260. Nous savons que l'adoption d'une convention sur le droit de la mer est une nécessité impérieuse et urgente

pour toutes les nations vraiment engagées à prévenir les conflits et à éviter le chaos sur les mers. Partageant le souhait légitime de la majorité écrasante des pays — manifesté clairement pendant la deuxième partie de la dixième session de la Conférence, qui a eu lieu à Genève en août 1981 — nous croyons que le moment est venu pour tous les Etats d'assumer la responsabilité qui leur incombe de conclure cet instrument juridique si important et précieux, qui a été l'objet d'un travail persistant depuis presque une décennie.

261. Nous espérons que l'évolution des temps nouveaux éveille le bon sens de tous ceux qui croyaient en un passé qui n'est plus conforme à nos jours et nous voulons croire que la dernière session de la Conférence prévue à New York en avril-mai 1982 sera effectivement la dernière.

262. La situation économique du Cap-Vert est suffisamment connue tant sont nombreux les rapports présentés par les départements nationaux comme par les organismes internationaux. Ce serait redondance que de l'exposer de nouveau ici. Cependant, il n'est jamais de trop de souligner la situation difficile qui existait en 1975 lorsque nous avons accédé à l'indépendance. En effet, nous avons hérité d'un pays du Sahel ravagé par un processus avancé de désertification, avec une agriculture constituant la base de l'économie mais représentant, paradoxalement, moins de 20 p. 100 du produit interne brut, pauvre en ressources naturelles, dénué d'un secteur industriel significatif et sans autre activité productive d'envergure. L'économie cap-verdienne reposait fondamentalement sur le commerce et les services, alimentés par les envois des émigrants et par le soutien *in extremis* du Gouvernement colonial. D'un autre côté, l'on reconnaît internationalement l'effort que le peuple et le Gouvernement du Cap-Vert, sous la direction de son parti d'avant-garde, le PAICV¹⁰ ont réalisé dans tous les domaines pour consolider notre indépendance et pour la dignité de l'homme cap-verdien. Notre politique socio-économique, orientée essentiellement vers la valorisation et l'amélioration du bien-être de notre peuple, s'est graduellement imposée à la considération de tous ceux qui se penchent sur les aspects de notre vie économique. Cette politique, ayant pour base l'austérité et une gestion judicieuse de tous les biens nationaux, s'est révélée comme étant un instrument fondamental pour surmonter les moments les plus difficiles de notre vie en tant que nation indépendante et pour lancer les bases pour l'édification d'une économie viable.

263. Il nous plaît de témoigner ici de notre reconnaissance envers la communauté internationale et le système des Nations Unies pour l'aide fournie à notre pays.

264. Malheureusement, la persistance de la sécheresse qui a provoqué la perte d'une nouvelle année agricole a frustré une grande partie des efforts de notre gouvernement en vue de parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Nous en appelons à nouveau à la communauté internationale pour qu'elle réponde aux nécessités de notre peuple, avec la générosité dont elle a toujours fait preuve jusqu'à présent.

265. Malgré les difficultés de tous ordres, nous constatons un progrès positif dans la solution des principaux problèmes qui touchent notre planète.

266. Les relations entre les peuples, fondées sur une nouvelle conception des phénomènes moraux, politiques et juridiques, s'adaptent mieux chaque jour aux aspirations légitimes des peuples à la paix, au progrès et au bien-être social.

267. Nous sommes convaincus que l'ONU, qui a contribué positivement à cette évolution, saura avec la persévérance et le dévouement de tous ses membres, se montrer chaque jour davantage à la hauteur de ses responsabilités,

apportant une contribution de qualité à la défense de la paix, de la sécurité et du développement international.

268. Il nous reste à exprimer l'espoir que les travaux de cette trente-sixième session aboutiront à des initiatives courageuses et nouvelles afin que les temps proches voient l'expression d'une volonté renouvelée de paix et de concertation susceptible d'apporter l'apaisement et la détente là où persistent l'esprit de confrontation et la tension.

269. C'est là notre vœu le plus vif et c'est, nous en sommes sûrs, l'objectif le plus cher de la communauté internationale.

270. M. SAKA (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation ghanéenne, et en mon nom personnel, adresser mes chaleureuses félicitations au Président, à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

271. Son élection est une reconnaissance internationale bien méritée de sa profonde expérience diplomatique, de son ardeur au travail et de la vitalité de ses idées. Il est incontestable que sa longue association avec les Nations Unies lui sera d'un grand secours dans l'accomplissement de ses lourdes fonctions de président de cette assemblée. Le Gouvernement ghanéen et ma délégation lui présentent leurs meilleurs vœux de plein succès, au cours des semaines et des mois à venir, et je voudrais l'assurer de notre coopération au cours de sa présidence.

272. Je désire également souligner la profonde reconnaissance du Gouvernement du Ghana pour la manière brillante et distinguée dont son prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, a présidé les travaux de la trente-cinquième session. Nous apprécions tout particulièrement les efforts personnels qu'il a déployés dans la recherche d'une base commune sur laquelle les pourparlers, actuellement dans l'impasse, seraient repris en vue du lancement des négociations globales. Bien que ces efforts n'aient pas été entièrement couronnés de succès, nous le félicitons néanmoins pour le rôle vital qu'il a joué en formulant l'entente nécessaire sur laquelle reposeront, à l'avenir, ces négociations.

273. La délégation du Ghana est également reconnaissante au Secrétaire général et à son personnel pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve, au cours de l'année passée, dans l'accomplissement de leur tâche.

274. Puisque toutes les nations doivent avoir des chances égales de participer à la prise de toutes les décisions touchant la communauté mondiale, c'est avec une profonde satisfaction que nous voyons de nouveaux Etats devenir Membres de notre organisation. Ma délégation est heureuse de s'associer aux autres orateurs pour souhaiter une chaleureuse bienvenue aux nouvelles nations de Vanuatu et du Belize, en tant que 155^e et 156^e Membres de l'Organisation des Nations Unies. Leur admission est une étape de plus vers l'élimination totale du colonialisme et vers le but ultime d'universalité des Nations Unies. Pour notre part, nous espérons entretenir des relations cordiales et fructueuses avec les gouvernements et les délégations de Vanuatu et du Belize, non seulement au sein des Nations Unies mais dans d'autres instances internationales.

275. Depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale, la scène politique internationale n'est guère devenue encourageante; les problèmes politiques se sont accrues en complexité et notre capacité de donner un répit à un monde anxieux est sérieusement mise en doute. Les critiques de cette organisation et ceux qui manquent de confiance en elle se voient ainsi fournir des armes pour dénigrer les efforts des Nations Unies et renforcer leur conviction que nous sommes voués à l'échec.

276. C'est ainsi par exemple qu'en dépit de maints efforts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, le dialogue Nord-Sud n'a pu jusqu'à présent aboutir à une percée décisive dans nos efforts visant à l'établissement d'un nouvel ordre économique international et que les tentatives sérieuses faites pour ouvrir les négociations globales ont, de même, été réduites à néant. Le sort des pays en développement continue d'empirer de jour en jour alors que leurs efforts de développement sont entravés par de graves déséquilibres de la balance des paiements, par le chômage, le sous-emploi, l'inflation et le fardeau croissant de la dette.

277. Cependant, la course aux armements s'accélère de manière alarmante, provoquant un détournement de ressources qui, avec de la bonne volonté et du courage politique, auraient pu être utilisées à l'amélioration des conditions économiques et sociales de la majorité de l'humanité.

278. C'est pourquoi il va de soi que cette assemblée se réunit à nouveau face à des défis aggravés pour la communauté internationale. Les succès remportés au cours des 12 derniers mois, quels qu'ils soient, ne peuvent qu'être qualifiés de limités, mais ce fait ne doit pas diminuer notre résolution de continuer la recherche de solutions concrètes, mais non moins urgentes. Au contraire, les échecs du passé doivent intensifier notre prise de conscience du sort précaire de l'humanité.

279. Depuis la création des Nations Unies et en particulier au cours des 10 dernières années, de nombreux appels ont été lancés dans cette auguste assemblée pour que la communauté internationale prenne des mesures urgentes afin de s'attaquer aux problèmes du développement de manière que chacun de nous, qu'il soit riche ou pauvre, petit ou grand, puisse jouer un rôle utile dans le processus international du développement et agir de concert pour éliminer la pauvreté, la faim, la sous-alimentation et tous les autres maux qui continuent d'affliger le genre humain.

280. En dépit de cette expression toujours renouvelée d'inquiétude pour le sort de l'humanité tout au long des 36 ans de l'histoire de notre organisation, il y a aujourd'hui plus de gens qui ont faim, qui n'ont pas d'abri, qui ne sont pas vêtus, à travers le monde, que lorsque notre recherche internationale de solutions à ces problèmes a commencé sérieusement : les riches sont devenus plus riches, les pauvres plus pauvres et le gouffre entre les nations nanties et celles qui n'ont rien devient un abîme insondable.

281. S'il y a eu prise de conscience de la nécessité de s'attaquer de manière réaliste à cet état de choses explosif, ce n'est pas nécessairement par altruisme de la part des nantis à l'égard des infortunés ; il semble juste de dire que toute détermination réelle d'appliquer des solutions permanentes à ce problème est mue par un intérêt bien compris. Une interdépendance authentique entre toutes les nations, notion qui peut-être a été mal interprétée dans le passé, est devenue un facteur impératif dans les relations économiques internationales. La politique menée dans un pays ou un groupe de pays a un effet direct sur la vie de millions d'humains dans d'autres parties du monde. C'est pourquoi son propre intérêt bien compris exige que le bien-être de la communauté internationale soit la préoccupation essentielle de tous.

282. C'est avec de telles aspirations présentes à l'esprit que mon pays observe avec un vif intérêt l'action personnelle des dirigeants des pays industrialisés occidentaux les plus puissants qui s'efforcent de rétablir la santé de l'économie internationale. Notre évaluation de la situation nous permet de conclure que leur action directe signifie que ces nations ont foi à juste titre dans la capacité de la communauté internationale de résoudre les problèmes

actuels qui assaillent l'économie mondiale et que, comme nous-mêmes, elles refusent d'accepter l'échec. Un avertissement cependant : il y aurait grave danger à considérer les solutions d'un point de vue égocentrique qui entraverait les Nations Unies dans la formulation et l'application de solutions globales. Les initiatives de ces pays industrialisés devraient être structurées de manière à apporter une contribution valable à la recherche de solutions globales. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de dire quelques mots sur une ou deux questions qui ont pour mon pays une particulière importance.

283. En raison de sa pertinence pour tous les aspects du développement, la question de l'énergie domine aujourd'hui à juste titre la pensée politique et économique de tous les pays. La communauté internationale a pris conscience du fait que les grandes sources classiques d'énergie, qui ont constitué la base de l'équilibre énergétique du monde moderne, peuvent être épuisées dans un avenir pas trop lointain et que, par conséquent, cette énergie ne pourrait être obtenue qu'à des prix plus élevés. Cependant, l'élément le plus important auquel il nous appartient de réfléchir très sérieusement est que l'effet néfaste de la crise de l'énergie sur les économies des pays en développement est véritablement hors de toute proportion avec leur part de la consommation mondiale totale d'énergie. Cette crise a aggravé la pauvreté générale et causé des troubles d'une gravité sans précédent dans les pays en développement dont les besoins en matière de développement entraînent en même temps un grande dépendance de l'énergie.

284. La situation dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde aujourd'hui nous cause souci et inquiétude. En 1974, la Conférence mondiale de l'alimentation qui s'est tenue à Rome avait choisi 1980 comme étant l'année où la communauté internationale aurait pris des mesures¹¹ telles que la faim et la sous-alimentation auraient été éliminées, afin qu'aucun enfant, quel qu'il puisse être, ne puisse se coucher le ventre creux. C'est se livrer à un triste commentaire des efforts de la communauté internationale dans ce domaine que de constater qu'aujourd'hui, alors que la capacité technique de la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes de l'alimentation s'est accrue très sensiblement par rapport à ce qu'elle était en 1974, plus de gens ont faim, en réalité, que lorsque la Conférence a pris cette décision historique. En Afrique, où les problèmes du développement sont présents dans leurs aspects les plus purs, la vie des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, qui auraient dû normalement être en bonne santé, est menacée, simplement parce qu'ils sont sous-alimentés et ont faim dans un monde qui connaît des progrès techniques et scientifiques exceptionnels.

285. C'est dans ce contexte inquiétant que la délégation du Ghana se félicite de la décision du FMI d'élargir la facilité de financement compensatoire qui existe déjà pour aider à satisfaire les besoins des pays en développement qui connaissent un déficit alimentaire. Nous espérons que ces moyens seront grandement élargis et améliorés avec les années. Dans le même esprit, nous reconnaissons et apprécions le rôle que le Fonds international de développement agricole a joué dans les années récentes en cherchant à augmenter la production alimentaire dans les pays en développement.

286. Pour autant que nous apprécions les mesures qui ont été prises dans la direction d'un investissement général en agriculture, nous sommes d'avis que les initiatives prises jusqu'à présent, tout en étant louables lorsqu'on les considère séparément, ne constituent qu'une goutte d'eau dans l'océan si on les compare à l'immensité des besoins réels. Je suis porté à croire que le niveau d'investissement requis pour affronter efficacement la situation s'élèvera à un

montant de l'ordre de 600 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années. Ce chiffre semble effrayant en termes absolus, mais il ne devrait pas dépasser les possibilités de la communauté internationale, qui investit chaque année 500 milliards de dollars dans la fabrication et le perfectionnement d'instruments de guerre et de destruction. Il devrait également être possible, avec la volonté politique nécessaire, de détourner vers l'agriculture, pour améliorer la vie de l'homme, 12,5 p. 100 seulement des ressources que nous consacrons aujourd'hui, peut-être d'une façon insensée, à la préparation de la destruction finale de notre espèce. Mon gouvernement croit toujours que seule l'application rapide des décisions et recommandations de la Conférence de Rome de 1974 pourrait empêcher une crise mondiale de l'alimentation dans un avenir immédiat.

287. Le climat économique actuel exige de nous tous la résolution claire et nette de prendre des mesures concertées afin de remédier à long terme aux maux du système économique international et de créer les conditions qui favoriseraient la participation efficace et égale de tous ses membres au processus de développement. Mon gouvernement appuie donc tous les efforts qui sont encore faits pour ouvrir des négociations globales. Les tribulations qui affligent le monde devraient tous nous convaincre que ces négociations ne doivent pas être abordées dans un esprit d'affrontement. Au contraire, elles devraient se dérouler dans un esprit de recherche mutuelle de solutions globales ayant un sens. A cet égard, nous sommes encouragés par les événements survenus récemment dans la préparation de la Réunion internationale sur la coopération et le développement qui doit se tenir à Cancún et qui, nous l'espérons, mettra un terme aux hésitations du passé récent et engendrera l'appui sincère de tous les pays afin que des négociations globales soient couronnées de succès.

288. Je passe maintenant à certaines questions politiques non résolues qui préoccupent le Gouvernement du Ghana. Il y a très peu de justification au fait que le problème de Namibie ne soit toujours pas résolu, d'autant plus que le principe de liberté impliqué dans l'indépendance du territoire et la participation étroite des Nations Unies au processus final vers l'indépendance ont été acceptés et entérinés. Ce qui restait à faire, à la conférence de Genève, en janvier dernier, c'était de décider les moyens de résoudre les problèmes résiduels, mais néanmoins importants, liés à l'indépendance. Mais le monde entier a été témoin du sombre échec dû au régime raciste de Pretoria. Pire encore a été la mauvaise volonté manifestée ensuite par certains membres du Conseil de sécurité lorsqu'il s'est agi de donner un appui sans réserve aux Nations Unies, qui faisaient un dernier effort pour amener la Namibie à la légalité et l'indépendance. L'histoire rapportera fidèlement que certaines délégations qui, il y a un an seulement, saluaient le plan d'indépendance des Nations Unies, ont pris aujourd'hui des initiatives en vue de modifier la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et même, nous semble-t-il, le plan d'indépendance. Cette volte-face soudaine, si elle n'est pas traitée comme il convient, peut très bien aboutir à l'annulation des progrès réels réalisés par cette résolution.

289. Sous prétexte d'être disposé à négocier, le régime raciste de Pretoria s'est ouvertement livré à des tactiques dilatoires, voire même au rejet de l'engagement pris précédemment d'adhérer au plan d'indépendance de la Namibie, dans un effort désespéré pour maintenir son occupation illégale de ce territoire. C'est pour cette raison que nous sommes naturellement sceptiques face aux efforts réalisés pour mieux modifier les éléments fondamentaux de la résolution 435 (1978). Il a été évident, au cours de ce dernier mois, qu'au lieu de nous rapprocher d'une solution, ces nouvelles tentatives de modifier le consensus

consacré dans la résolution 435 (1978) ont plutôt encouragé Pretoria à se montrer plus défiant et à recourir à des mesures répressives encore plus désespérées pour défendre et préserver son système d'*apartheid*, pour perpétuer son occupation illégale de la Namibie et pour dominer toute la région australe de l'Afrique. Pretoria a intensifié son règne de terreur conçu pour réprimer la montée massive des sentiments nationalistes, en tuant et mutilant des écoliers et en emprisonnant des dirigeants syndicaux et des travailleurs. On peut mesurer la confiance qu'il tire de l'appui moral et matériel qu'il continue de recevoir des pays occidentaux les plus puissants et influents par les attaques fréquentes et non provoquées qu'il lance contre les Etats africains indépendants voisins.

290. Dans le contexte de notre recherche commune pour la paix et la sécurité internationales et l'établissement de relations harmonieuses entre les Etats, nous sommes obligés de condamner avec la plus grande vigueur l'agression armée contre la République populaire d'Angola par les forces armées du régime raciste de Pretoria, le 23 août 1981. Nous escomptons que l'Afrique du Sud fera en temps utile les réparations voulues en payant à l'Angola une indemnité complète pour les pertes en vies et en biens qu'il a ainsi subies.

291. A cet égard, la délégation du Ghana voudrait saisir cette occasion pour dire qu'elle appuie les résultats, dont elle se félicite, de la huitième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la Namibie, qui a adopté une résolution [résolution ES-8/2], qui est une résolution progressiste, pour traiter de ce problème. L'appui écrasant obtenu par cette résolution devrait convaincre même les plus hésitants des Etats Membres des Nations Unies de se rallier à l'effort international pour discipliner le régime raciste, pour amener les territoires de la Namibie à la légalité et à l'indépendance et pour éliminer complètement le système d'*apartheid*.

292. L'impasse dans laquelle se trouve la question de Namibie souligne l'opinion de la majorité écrasante de la communauté internationale selon laquelle les négociations stériles avec le régime raciste ont duré bien trop longtemps et le moment est venu pour la communauté internationale d'isoler politiquement et économiquement l'Afrique du Sud.

293. C'est dans cette sombre atmosphère que mon gouvernement et ma délégation ont noté avec beaucoup d'intérêt le communiqué commun, publié le 25 septembre 1981, par les cinq pays occidentaux associés dans la recherche d'une solution rapide du problème namibien. Nous notons avec grand espoir que, et je cite les mots du communiqué commun : « Il est donc possible maintenant d'identifier plus clairement les problèmes et de procéder à leur règlement qui aboutira à la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ».

294. Les incidents récents au Moyen-Orient et surtout les bombardements aériens d'Israël en Iraq et dans la capitale libanaise de Beyrouth ont souligné à nouveau les graves dangers que cette situation représente pour la sécurité internationale. Il est vrai qu'il y a une paix précaire dans cette région, mais le recours fréquent aux actions militaires et terroristes signifie qu'il faut faire bien davantage maintenant que de simples condamnations verbales.

295. Le conflit du Moyen-Orient est resté sans solution depuis trop longtemps et a causé trop de pertes de vies innocentes. Mon gouvernement estime que toute tentative pour trouver une solution ne pourra réussir à moins qu'elle ne traite d'une manière efficace de deux questions fondamentales, à savoir, l'établissement d'une ligne de communication entre les parties principales au conflit et le règlement de la question d'un foyer permanent pour les Palestiniens.

296. Ainsi, le Ghana estime que, dans le climat tendu actuel, une solution réaliste devrait contenir les éléments suivants : premièrement, toutes les parties au conflit devraient commencer à parler les unes avec les autres au lieu de parler les unes contre les autres.

297. Deuxièmement, les Palestiniens ne devraient pas être obligés d'accepter que d'autres parlent en leur nom. Les accords où ils sont représentés par d'autres intérêts ne sont pas réalistes ; ils sont inéquitables et doivent être modifiés. Comme la grande majorité des Membres des Nations Unies, le Ghana reconnaît que l'OLP est l'organe représentatif authentique du peuple palestinien. Heureusement, d'autres instances internationales telles que l'OUA, le mouvement des pays non alignés et la Communauté européenne ont tous accordé à l'OLP la reconnaissance qui lui est due en tant qu'entité qui doit participer à toutes les négociations politiques concernant l'avenir des Palestiniens.

298. Troisièmement, Israël devrait évacuer les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967. Nous adhérons entièrement au consensus international selon lequel la politique d'Israël dans les territoires occupés, caractérisée par l'expropriation des terres, l'expulsion de la population locale et l'établissement de colonies de peuplement, constitue non seulement une violation sérieuse du droit international mais affecte gravement les possibilités de paix dans la région. Les amis les plus influents d'Israël, dont certains figurent parmi les Etats Membres les plus puissants de l'Organisation, doivent — et ce devoir leur incombe à l'égard de l'humanité — reconsidérer leur position afin de faciliter une solution durable.

299. La délégation du Ghana regrette profondément que nous commencions cette session avec un certain nombre de conflits régionaux non résolus. La guerre entre l'Iran et l'Iraq, la situation existant en Afghanistan et au Kampuchea me viennent immédiatement à l'esprit. La solution de ces conflits devrait intervenir le plus rapidement possible, car elle mettrait fin à des souffrances humaines inutiles et supprimerait également la menace à la paix et à la stabilité dans les régions concernées.

300. Le Ghana se félicite donc des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de trouver une base acceptable pour mettre fin au conflit en Afghanistan. Nous nous félicitons aussi du résultat de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui a eu lieu en juillet dernier, et nous espérons que le Comité spécial créé à l'issue des délibérations redoublera d'efforts pour élaborer des propositions permettant d'entreprendre des négociations sérieuses sur la base de la résolution 35/6 de l'Assemblée générale.

301. Ma délégation se préoccupe également des situations de conflit en Afrique à cause des souffrances immenses qu'elles entraînent pour nos populations et, ce qui est encore plus important, parce que ces conflits sapent très sérieusement la possibilité pour le continent de mobiliser ses ressources, d'harmoniser ses activités et d'améliorer les conditions économiques et sociales déjà difficiles de ses peuples. Le Ghana lance donc un appel pour que toutes les parties fassent preuve de la plus grande modération afin de tempérer ces situations d'une façon qui réponde aux besoins impérieux de développement socio-économique de la région.

302. Ma délégation voudrait, dans ce contexte, exprimer la reconnaissance du Ghana aux organisateurs de la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui a eu lieu à Genève en avril de cette année, et qui, à notre avis, est parvenue à éveiller la conscience internationale et à démontrer l'urgence et l'ampleur du problème des réfugiés sur ce malheureux continent. On a maintenant reconnu universellement que l'Afrique détient le plus grand nombre de réfugiés et que les pays africains,

qui doivent déjà faire face à de graves dilemmes socio-économiques, ont besoin d'une aide urgente de la part de la communauté internationale. Nous sommes reconnaissants aux gouvernements qui ont rapidement répondu à l'appel international d'avoir fait preuve d'esprit de coopération et de générosité à la Conférence.

303. Le Ghana espère que ce qui a été réalisé à Genève servira de modèle pour qu'un appui international encore plus grand soit fourni pour satisfaire les besoins à long terme des réfugiés africains.

304. Il est une autre question qui préoccupe gravement le Gouvernement du Ghana : c'est le désarmement et le contrôle des armes qui constituent l'un des plus grands défis lancés à la communauté internationale. Les dépenses en techniques militaires et en recherches consacrées aux armements augmentent à un taux alarmant ; ce phénomène terrible continue, apparemment sans que l'on tienne compte du fait que dans un monde d'action et de réaction, la sécurité des nations n'est pas automatiquement renforcée par un recours à de hauts niveaux d'armement.

305. La délégation du Ghana regrette donc profondément qu'aucune négociation sérieuse n'ait été entamée afin de mettre en œuvre les accords de désarmement importants qui sont en suspens depuis deux ans, malgré les protestations innocentes des grandes puissances.

306. Nous demandons, certes, une reprise des débats dès que possible, mais il est également essentiel de souligner que toutes les parties concernées doivent faire preuve de la plus grande souplesse si l'on veut que des progrès significatifs soient réalisés afin que se dissipe le climat de méfiance qui règne actuellement.

307. Il importe que nous surmontions les obstacles psychologiques nés du fait qu'on se soupçonne mutuellement et que nous assurions un élan salutaire aux pourparlers et aux négociations concernant le désarmement entamés les années précédentes. Le Ghana se félicite en conséquence de la tenue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévue pour 1982. Nous espérons sincèrement que cette deuxième session extraordinaire donnera la possibilité à la communauté internationale d'examiner la question dans son ensemble, de façon sérieuse, afin de parvenir à un accord dans les domaines où des progrès n'ont pas encore été réalisés depuis la première session, y compris sur les questions fondamentales qui ont empêché d'aboutir à des progrès significatifs. Ma délégation est prête à collaborer avec d'autres afin d'assurer un résultat fructueux à cette deuxième session extraordinaire.

308. L'on ne peut nier que les Nations Unies fournissent le cadre d'un instrument essentiel pour réaliser les objectifs de paix et de sécurité mondiales. Nous nous devons donc non seulement de faire preuve d'une foi sans limite dans l'Organisation, mais également de renforcer ses possibilités d'action pacifique au nom de la communauté mondiale.

309. Les opérations de maintien de la paix constituent nécessairement une partie intégrante des activités des Nations Unies. En stationnant des contingents militaires dans les zones sensibles, notre organisation a beaucoup contribué à contrôler et à faire cesser des situations qui, autrement, auraient dégénéré en conflits armés importants. Ces activités ont certes été critiquées par certains, mais les critiques ne peuvent être insensibles à cette réalité objective : ils ont constitué un facteur précieux pour le règlement des différends graves. Le sort d'un soldat des Nations Unies est spécialement difficile et ce n'est que lorsque nous envisageons le dommage qui pourrait résulter de l'absence de forces de maintien de la paix en des points précis de conflit que nous pouvons nous rendre compte combien il est important que les Etats Membres accordent

leur plein appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

310. Parmi les problèmes les plus graves des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours des années, on peut citer le retard dans le paiement des contributions prévues et l'insuffisance des contributions volontaires. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées lorsque l'on demande des contributions financières pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, il semble évident qu'un refus persistant des moyens suffisants sape les efforts de maintien de la paix des Nations Unies à tel point que nous aurons tous quelque chose à perdre si cette tendance continue. Nous espérons donc que tous les Etats Membres s'efforceront de réexaminer leur attitude actuelle dans le sens d'une évaluation plus positive du rôle de maintien de la paix des Nations Unies et qu'ils accorderont donc tout l'appui nécessaire.

311. Les Nations Unies constituent l'instance appropriée pour le renforcement d'une sécurité internationale, d'une paix et d'une prospérité dont notre monde ne peut se passer. Une organisation des Nations Unies forte et efficace exige surtout que les principes de la Charte restent inviolés. Nous avons créé l'Organisation des Nations Unies, et c'est la meilleure chose que nous ayons faite. Donnons-lui une chance toujours meilleure de nous servir au mieux. Donnons-lui notre appui total et indéfectible.

312. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous venons d'entendre le dernier orateur prévu pour cet après-midi. Je vais donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je voudrais rappeler aux Membres que, conformément à la résolution 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et doivent être faites à partir des sièges réservés aux délégations.

313. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends la parole cet après-midi moins pour répondre que pour protester contre le discours fait hier [22^e séance] par le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie. Son attaque stridente, vitupérante et mensongère contre les Etats-Unis allait au-delà de ce à quoi l'on pouvait s'attendre en une telle enceinte.

314. Les remarques du Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie représentent un exemple extrême de ce que l'on peut appeler l'inversion orwellienne de la vérité. La méthode est simple : il accuse les autres de commettre les crimes qui ont, en fait, été perpétrés par son propre régime et par les pays avec lesquels il est allié.

315. Il parle, par exemple, de l'extermination d'Africains par « des fauteurs de guerre qui font entendre le bruit de leurs armes, soit directement soit par des agents à gage, et sont en train de se livrer à un massacre sauvage d'hommes, de femmes et d'enfants partout dans le monde — et tout cela au nom de la justice et de la démocratie » [*ibid.*, par. 95]. En fait, c'est son propre régime qui est coupable des sauvageries dont il parle. Selon Amnesty International, on estime que quelque 30 000 personnes en Ethiopie ont été exécutées sommairement pour des raisons politiques entre 1974 et 1978, dont 10 000 en 1977 seulement. Pendant la prétendue Terreur rouge dont le point culminant a été atteint en février 1978, la police et l'armée éthiopiennes ont massacré quelque 5 000 écoliers, lycéens et étudiants et en ont emprisonné 30 000 autres, et ce dans un pays où le nombre total d'étudiants n'était que de 36 000 il y a 10 ans.

316. Selon Amnesty International, des enfants de 12 ans se trouvaient parmi ceux qui ont été jetés dans de l'huile chaude, torturés sexuellement ou jetés par des fenêtres et

sont morts dans les rues. Toujours selon Amnesty International, les parents de ces enfants n'ont pas pu porter leur deuil et ont même été encouragés à racheter leur corps pour les enterrer, une pratique que l'on pourrait appeler « payer pour la balle ». Tous ces massacres en masse ont été commis au nom de la justice et de la démocratie, au nom d'une révolution de libération.

317. Le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie nous a dit que l'époque marquant la révolution populaire de son pays a amorcé une ère de prospérité et d'égalité. Cependant, l'expert sur les affaires africaines, Colin Legum, a écrit d'Ethiopie à la fin de 1978 : « il y a aujourd'hui peut-être plus de prisonniers politiques qu'il n'y en avait au cours de la pire période du dernier règne de l'empereur Haïlé Sélassié. »

318. Il y a au moins 300 à 400 arrestations par semaine à Addis-Abeba seulement. La plupart de ceux qui sont arrêtés disparaissent simplement et sont présumés être exécutés. L'année dernière, Amnesty International a publié les noms de prisonniers politiques importants dont la nourriture apportée chaque jour avait été détournée par les fonctionnaires de la prison en 1979. Cela signifiait en général que le prisonnier avait été exécuté sommairement. La demande d'Amnesty International pour obtenir des informations sur plusieurs prisonniers politiques disparus et son appel séparé pour recevoir des informations au sujet du pasteur Gudina Tumsa sont restés sans réponse. Il en est de même pour ses protestations contre l'arrestation et la torture d'ecclésiastiques.

319. Le Ministre des affaires étrangères d'Ethiopie accuse les Etats-Unis d'étouffer les mouvements progressistes, d'affaiblir les Etats souverains et de se livrer à une concentration militaire de masse qui a augmenté les tensions dans la région.

320. C'est encore son propre régime qui a livré une guerre contre ses propres minorités ethniques, parmi lesquelles il faut citer les Erythréens, les Somaliens et les Tigréens. C'est son propre régime qui a conclu récemment un pacte avec deux pays qui se spécialisent dans la subversion des Etats souverains et fomentent l'instabilité régionale.

321. C'est son propre régime qui a reçu de l'Union soviétique plus d'un milliard de dollars en équipement militaire à la fin de 1977 et au début de 1978, ce qui représente deux fois plus que l'aide militaire que les Etats-Unis avaient accordée à ce pays pendant 25 ans sous le règne d'Haïlé Sélassié. C'est son propre régime qui accueille maintenant — et sa survie en dépend — quelque 15 000 militaires cubains et environ 1 000 à 1 500 conseillers militaires soviétiques.

322. Dans une tentative caractéristique de trouver un bouc émissaire pour expliquer les échecs de son propre régime, le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie a accusé les forces impérialistes d'empêcher son pays de se consacrer aux tâches de développement. La vérité est exactement le contraire.

323. En outre, le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie a dit qu'une paix définitive ne pourra être rétablie en Afghanistan et au Kampuchea que « lorsque les peuples concernés pourront agir à leur guise à l'abri de toute forme d'ingérence de la part de l'impérialisme ». [*Ibid.*, par. 136.]

324. Je suis d'accord avec cette déclaration. Tout le monde sait en effet que la seule « ingérence impérialiste » en Afghanistan est celle des quelque 85 000 soldats soviétiques, contre lesquels toute la population afghane se livre à une résistance héroïque. Et point n'est besoin de rappeler que le Kampuchea est aujourd'hui occupé par 200 000 soi-

faits vietnamiens. Ce sont eux les « intrigants impérialistes ».

325. En réalité, c'est le Gouvernement éthiopien qui est intégré dans ce réseau impérialiste par des « traités d'amitié », comprenant des clauses militaires le liant à l'Union soviétique, la Jamahiriya arabe libyenne et le Yémen démocratique.

326. Le Ministre des affaires étrangères a répété l'accusation selon laquelle les Etats-Unis utilisaient les armes biologiques contre le peuple cubain. La délégation américaine a traité en détail de cette question le 25 septembre [14^e séance] lorsqu'elle a observé que les fonctionnaires cubains des services de santé eux-mêmes avaient indiqué aux fonctionnaires de l'Organisation panaméricaine de la santé, aux diplomates américains à La Havane et aux spécialistes des maladies tropicales, aux Etats-Unis et ailleurs, que l'épidémie de dengue qui sévit actuellement à Cuba avait été introduite dans le pays par les soldats cubains revenant d'Afrique. Ce n'est qu'à la suite de cette consultation discrète que Fidel Castro a décidé de faire porter la responsabilité de cette maladie sur les Etats-Unis. Le Ministre des affaires étrangères répète maintenant ce mensonge. Il y ajoute une accusation de racisme et déclare que l'Organisation mondiale de la santé a abouti à la conclusion qu'aucune maladie de ce genre n'existait en Afrique.

327. En fait, le professeur Wilbur Downs de l'Université Yale, autorité internationalement connue, a écrit, dans un livre intitulé *The Arthropod-borne Viruses of Vertebrates*¹², qu'on trouve le virus de la dengue, type 1 et type 2, en Afrique occidentale aussi au sud que l'Afrique du Sud, ce qui signifie dans la région de l'Angola. Et l'American Public Health Association écrit dans le livre *Control of Communicable Diseases in Man*¹³ qu'« on trouve le virus de la dengue en Afrique occidentale », c'est-à-dire dans la région de l'Angola.

328. Ces accusations injustifiées contre les Etats-Unis sont particulièrement incongrues compte tenu du fait que les Etats-Unis, par l'intermédiaire de l'Organisation panaméricaine de la santé, a fourni des centaines de tonnes de pesticide pour combattre cette épidémie à Cuba.

329. Le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie a dit qu'il y avait une crise de confiance dans les Nations Unies, crise dont il fait porter la responsabilité à mon pays. Mais la véritable crise de confiance a pour origine les mensonges orwelliens répandus par les pays qui tiennent principalement à faire retomber la responsabilité de leurs propres échecs intérieurs et leurs actes d'agression externe sur les autres. Un véritable consensus doit être basé sur un esprit de coopération et un engagement sincère envers la vérité. Nous restons attachés à ce genre de consensus, mais nous ne pouvons rester silencieux lorsque des mensonges énormes retentissent dans ces salles.

330. M. ADAN (Somalie) [interprétation de l'anglais] : Dans sa déclaration d'hier [22^e séance], le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie a parlé des délibérations de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Nairobi en juin 1981, sur le conflit dans la Corne de l'Afrique. En parlant du cas de l'Ethiopie dans ce conflit, il a tiré des citations de la déclaration à l'Assemblée générale du président Daniel T. Arap Moi du Kenya, président actuel de l'OUA. Ce faisant, il a essayé de faire croire à l'Assemblée que l'OUA avait terminé ses efforts de médiation relatifs au conflit dans la Corne de l'Afrique. Tout cela est loin de la vérité. Le Président, dans sa déclaration à l'Assemblée, a souligné ce fait lorsqu'il a dit :

« La Corne de l'Afrique est une région où une véritable coopération économique pourrait renfermer d'im-

menses promesses de développement humain. Il est donc extrêmement regrettable que, depuis un certain temps déjà, ces possibilités aient été contrecarrées par l'empiétement incessant de la politique de la guerre froide et les divisions idéologiques. Plus récemment, toutefois, on a vu apparaître quelques signes encourageants de la prise de conscience des intérêts communs et des possibilités qui devraient unir constructivement les différents peuples et les nations de la Corne de l'Afrique.

« A ce propos, je suis attristé du différend et du conflit qui persistent encore entre l'Ethiopie et la Somalie. » [Voir 11^e séance, par. 33 et 34.]

331. En outre, le rapport mentionné par le Président recommandait que le Comité de bons offices poursuive ses efforts en vue de trouver une solution au différend et de promouvoir la coopération dans la région. Il est donc évident que l'OUA reste saisie du problème.

332. A cet égard, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que le Comité de bons offices de l'OUA sur le différend entre l'Ethiopie et la Somalie, dont le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie s'est fait un plaisir de noter le rapport, n'était pas autorisé à trancher ce différend ni à se prononcer à son sujet. On a simplement demandé aux membres de ce comité d'utiliser leurs bons offices en vue de normaliser les tensions entre les deux pays et d'établir une paix permanente entre ces deux pays.

333. Conformément aux normes et pratiques internationales, la tâche du Comité de bons offices est d'œuvrer en vue de trouver une solution qui soit acceptable pour toutes les parties au différend. En tant que signataire de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, la Somalie a adhéré à ces principes, y compris à ceux du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et de non-ingérence dans les affaires intérieures, de même qu'au principe tout aussi important du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination, principe qui, je l'espère, sera dûment pris en considération par le Comité de bons offices dans ses délibérations futures.

334. Les recommandations du Comité de bons offices, telles qu'elles, sont donc incomplètes et partiales et ne constituent pas, par conséquent, une base pour un règlement à l'amiable. Je voudrais assurer l'Assemblée que la Somalie est prête à promouvoir la paix et l'harmonie dans notre région sur la base d'un règlement politique équitable.

335. A cet égard, on se souviendra que le Président de la Somalie a, à plus d'une reprise dans le passé, et en particulier à la suite de la Conférence de Nairobi, demandé des conversations pacifiques, sans conditions préalables, afin de trouver une solution satisfaisante au conflit.

336. Malheureusement, son offre de paix n'a pas été entendue. Il va de soi que la solution de ce conflit dans la Corne de l'Afrique ne pourra être trouvée tant que l'on n'aura pas mis fin à la politique et aux pratiques de répression et de génocide et tant que les droits de l'homme se verront déniés. Il est également clair pour tous que la paix et la tranquillité ne peuvent être réalisées tant qu'une superpuissance continuera de s'ingérer dans les affaires de notre région, en établissant des bases militaires et en utilisant des forces de remplacement en Ethiopie, tout en fournissant des quantités importantes d'armes perfectionnées à ce pays pour la suppression des droits des peuples, la déstabilisation et la subversion des gouvernements, et pour imposer son hégémonie dans la Corne de l'Afrique et dans les régions voisines, y compris le golfe Arabique.

337. M. BENHIMA (Maroc) : En évoquant la question du Sahara occidental lors de la 21^e séance, le Ministre des affaires étrangères du Mozambique s'est permis de porter une grave accusation contre le Maroc en lui prêtant des intentions expansionnistes. Le Ministre a montré ainsi sa

totale ignorance de l'histoire de la colonisation en Afrique qui, je le regrette pour lui, ne l'honore guère. Son affirmation péremptoire dissimule à peine l'indigence de son esprit qui se complait non sans servilité dans l'amplification de slogans érodés et la répétition de formules sonores mais sans contenu, les uns et les autres façonnés dans les officines d'une propagande qu'il distille avec un mélange d'émotion et d'hypocrisie. Au lieu de se préoccuper de ce qui se passe dans le nord-ouest de l'Afrique, le Ministre du Mozambique pourrait prétendre à la reconnaissance du continent s'il réduisait un tant soit peu les rapports multiformes que son gouvernement entretient avec le régime de Pretoria qui extermine nos frères en Afrique du Sud.

338. M. KRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je regrette d'être obligé de répondre à ce que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a dit ce matin.

339. La référence injustifiée à Jammu-et-Cachemire, faite par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan cette année [23^e séance] comme les années précédentes, semble être devenue un rite fâcheux qui se répète annuellement. Même si l'on est tenté d'ignorer cette habitude, il faut toutefois souligner qu'elle est regrettable, inadmissible et, dans le contexte général de la question, tout à fait inutile. Comme l'Assemblée générale le sait, l'Etat de Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante du territoire indien. Soulever cette question devant cette assemblée revient à remettre en question l'intégrité territoriale de l'Inde et constitue une ingérence inadmissible dans nos affaires intérieures.

340. Nous avons pris note du fait que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, tout en estimant nécessaire de faire référence à Jammu-et-Cachemire, a également reconnu que les relations entre l'Inde et le Pakistan étaient régies par les dispositions de l'Accord de Simla¹⁴. Il a parlé de la lettre et de l'esprit de cet accord et il a également indiqué que celui-ci fait obligation aux deux pays de régler leur différend par des moyens pacifiques, grâce à des négociations bilatérales. Aux termes de l'Accord de Simla, nos deux pays sont convenus de s'opposer à toute action qui porterait préjudice au maintien de relations pacifiques et harmonieuses. Soulever cette question ou d'autres questions bilatérales à l'Assemblée générale ou souligner le différend existant entre les deux pays doit être considéré comme contraire à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Simla. Il est par conséquent contradictoire de déclarer son engagement à l'Accord de Simla et de soulever en même temps la question de Jammu-et-Cachemire.

341. Le Pakistan sait, puisque nous le lui avons dit à plusieurs reprises, que l'Inde désire avoir des relations pacifiques et stables avec son voisin, basées sur le respect mutuel et le strict respect de la lettre et de l'esprit de l'Accord de Simla. Lorsque le Ministre des affaires étrangères de mon pays s'est rendu au Pakistan l'été dernier, il a exposé cette position en termes clairs à son homologue pakistanais. Le Pakistan a lui aussi réaffirmé son engagement à l'Accord de Simla. C'est pourquoi, tout en regrettant qu'il ait été fait référence à Jammu-et-Cachemire aujourd'hui, la contradiction dont je viens de parler est difficile à comprendre.

342. Nous pensons que, quel que soit le différend qui nous oppose, il peut être réglé grâce à des discussions bilatérales. Nous relevons qu'aujourd'hui encore, le Pakistan a déclaré qu'il était prêt à rechercher une approche bilatérale au problème, telle que celle énoncée dans l'Accord de Simla. Lorsque l'objectif recherché est la confiance mutuelle et des rapports de bon voisinage, il ne saurait y avoir de place pour la polémique et la propagande.

343. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a insisté sur la situation géostratégique du Pakistan et sur la préoccupation éprouvée par son pays au sujet de sa sécurité. Ce n'est ni le lieu ni le moment de parler en détail de

ces questions. Mais le représentant du Pakistan sait très bien que son pays n'a rien à craindre de l'Inde. Comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a souligné dans la déclaration qu'il a prononcée le 28 septembre dernier au cours du débat général :

« L'Inde souhaite avoir des voisins forts et autosuffisants, car nous sommes convaincus que cela répond à nos intérêts. Cependant, nous sommes très inquiets de la détérioration du climat de sécurité de notre région. Si l'Inde se sent capable de faire face aux difficultés, nous éprouvons cependant une profonde inquiétude devant la possibilité de voir les calculs stratégiques de puissances étrangères englober des pays de notre région. »
[15^e séance, par. 14.]

344. M. ZARIF (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Dans la déclaration qu'il a prononcée à la dernière séance, le chef de la délégation pakistanaise a longuement fait état de la situation concernant l'Afghanistan. Ma délégation voudrait répondre à certaines des observations qu'il a faites.

345. Tout d'abord, qu'il me soit permis de rejeter de façon tout à fait catégorique les arguments qu'il a présentés pour justifier la participation ouverte ou cachée du Gouvernement pakistanais et l'ingérence dans les affaires de mon pays. Les faits ne peuvent être ignorés plus longtemps de la communauté internationale. Les témoignages fournis par les chefs d'Etat de certains pays qui sont également concernés par la guerre non déclarée contre l'Afghanistan ne laissent aucun doute sur la réalité de cette ingérence.

346. Le chef de la délégation pakistanaise a également fait mention du nombre d'Afghans qui vivent en territoire pakistanais. Il est intéressant de noter que les chiffres officiels fournis par le Pakistan dépassent de près d'un million les estimations déjà exagérément élevées faites par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ni le nombre exact de ceux qui vivent au Pakistan, ni qui ils sont, ni pourquoi ils sont venus ne justifient les réclamations du Gouvernement du Pakistan.

347. Nous devons déclarer nettement que l'évolution de la situation en Afghanistan ne représente aucun danger pour la paix et la sécurité de la région ou pour celles du monde. La véritable raison de la tension dans notre région est l'ingérence flagrante dans les affaires intérieures de notre pays.

348. Cependant, il est encourageant de voir que, du côté pakistanais, on est finalement convaincu que les négociations politiques sont le seul moyen de parvenir à un règlement de la situation dans notre région. Pour sa part, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a répondu favorablement et positivement à l'initiative du Secrétaire général qui tend à réduire le fossé qui sépare les positions afghane et pakistanaise, de façon à pouvoir entamer des négociations directes. Le processus de pourparlers indirects qui a démarré au début de cette année grâce aux bons offices du représentant du Secrétaire général s'est poursuivi à la présente session durant laquelle, outre des questions de procédure et d'organisation, des questions de fond ont également été débattues.

349. Nous pensons que les mesures proposées le 24 août par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan [A/36/457] constituent une base réaliste et suffisamment souple pour des négociations entre nos deux pays. Nous aimerions entendre le point de vue pakistanais sur ces propositions.

350. L'Afghanistan est prêt à conserver cette attitude souple de façon à éviter que les entretiens bilatéraux ne soient retardés davantage. Nous estimons que les négociations bilatérales et directes représentent le mécanisme le

plus efficace et le plus pratique. Cependant, nous ne nous opposons pas à ce que les contacts indirects se poursuivent par l'intermédiaire du Secrétaire général, en tant qu'étape préliminaire et préparatoire, bien qu'il soit évident que ce genre de contacts soient beaucoup moins efficaces et qu'ils exigent beaucoup de temps.

351. Ne nous laissons pas abuser par les mots. Commençons plutôt à discuter sérieusement et honnêtement.

352. M. BHATTY (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Dans l'exercice de son droit de réponse, le représentant de l'Inde a fait certains commentaires sur le différend de Jammu-et-Cachemire, auquel s'est référé le Ministre des affaires étrangères du Pakistan dans sa déclaration à la dernière séance. Les observations faites par le représentant de l'Inde ont obligé ma délégation à expliquer ce qu'était véritablement l'Accord de Simla et quelles étaient ses incidences sur le différend de Jammu-et-Cachemire.

353. Premièrement, l'Accord de Simla exige que les relations entre l'Inde et le Pakistan soient régies par les principes et les buts de la Charte des Nations Unies, qui imposent aux Etats Membres l'obligation de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

354. Deuxièmement, en vertu de l'Accord de Simla, les deux pays ont convenu que, tant que les problèmes ne seraient pas réglés de façon pacifique, aucun d'eux n'est en droit de modifier la situation unilatéralement. Cette disposition s'applique aussi au règlement définitif du différend de Jammu-et-Cachemire.

355. Troisièmement, l'Accord de Simla exige le respect de la ligne de contrôle définie après le cessez-le-feu intervenu le 17 décembre 1971, « sans préjudice de la position officielle de chacune des parties ».

356. En confirmant la position du Pakistan, qui se fonde sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la déclaration du chef de ma délégation est donc pleinement conforme à l'Accord de Simla.

357. Le Pakistan reste attaché à l'Accord de Simla, qui indique les paramètres du processus à suivre pour normaliser les relations entre le Pakistan et l'Inde. Nous estimons également que la normalisation totale des relations peut être réalisée par le règlement définitif du différend de Jammu-et-Cachemire, en accord avec les résolutions pertinentes des Nations Unies et l'esprit de l'Accord de Simla. Le Pakistan continue d'envisager avec intérêt le développement de relations cordiales avec l'Inde, sur une base mutuellement favorable. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a confirmé sans équivoque que le Pakistan est toujours animé de ce désir.

358. Le représentant des autorités de Kaboul ayant également critiqué certaines parties de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de mon pays, je saisis l'occasion pour faire quelques observations sur ce qu'il a dit.

359. Le Pakistan n'est nullement responsable des troubles qui sévissent actuellement en Afghanistan. L'exode massif et continu d'Afghans — hommes, femmes et enfants — qui cherchent refuge sur notre territoire prouve qu'il existe en Afghanistan une situation grave qui est le fait de l'intervention étrangère. Comme le chef de la délégation du Pakistan l'a souligné, si l'on veut parvenir à un prompt règlement pacifique de la crise engendrée par cette intervention, il faut avant tout rechercher les moyens propres à assurer, dans l'honneur et la sécurité, le retour dans leurs foyers des réfugiés afghans.

360. Les 2,5 millions de réfugiés se trouvant sur notre sol représentent à l'heure actuelle dans le monde le plus grand ensemble de personnes déplacées. Ce chiffre a été vérifié par les représentants du Haut Commissariat des Nations

Unies pour les réfugiés, qui s'occupe d'aider ces personnes. C'est pour des raisons humanitaires que nous avons offert asile aux réfugiés afghans. Nous ne pouvons recourir à la force, et n'y recourons pas, pour les repousser dans leur pays en proie à l'agitation, où ils ne retourneront que lorsque l'assurance leur aura été donnée que des conditions propres à leur inspirer confiance y ont été rétablies. Ces conditions ne seront rétablies qu'après le retrait des forces étrangères qui s'y trouvent et que lorsque le peuple afghan sera redevenu maître de son destin et pourra poursuivre sa politique traditionnellement indépendante et non alignée.

361. Ma délégation rejette catégoriquement les accusations selon lesquelles le Pakistan intervient dans les affaires de l'Afghanistan. En outre, je répète que mon pays reste fidèle à l'engagement qu'il a pris de contribuer au règlement pacifique de ce problème en recourant à un dialogue, sous les auspices du Secrétaire général. En attendant qu'un dialogue trilatéral intervienne entre les représentants de l'Iran, du Pakistan et de l'Afghanistan, la seule voie pratique à suivre est celle d'un dialogue, sous les auspices du Secrétaire général, sur les aspects de fond relatifs à la question de l'Afghanistan.

362. Ma délégation demande également à notre instance internationale de réaffirmer les principes d'un règlement pacifique que, par deux fois l'année dernière, elle a approuvé à une majorité écrasante [*résolutions ES-6/2 et 35/37 de l'Assemblée générale*].

363. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé à répondre à une déclaration faite au cours du débat général par l'un des représentants. Je vais lui donner la parole en me fondant sur la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974, et en me fondant particulièrement sur la décision adoptée par le Président de la trente et unième session de l'Assemblée et les précédents établis dans des circonstances identiques au cours de sessions suivantes. Je donne la parole à l'observateur de l'OLP.

364. M. ABDEL RAHMAN (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement du terroriste Menahem Begin, responsable de l'assassinat du comte Bernadotte, médiateur des Nations Unies, a fait devant cette assemblée une déclaration à la 22^e séance. Je dois reconnaître que ce n'est pas sans hésitation que j'ai demandé la parole pour faire quelques commentaires sur sa déclaration.

365. M. Shamir a commencé sa déclaration en faisant une plaisanterie de mauvais goût : il a prétendu que son gouvernement adhère aux principes de la Charte des Nations Unies et qu'il les respecte, et que s'il fait la guerre contre des Membres de l'Organisation c'est parce que ces derniers attaquent Israël. Cela m'a rappelé l'histoire d'un jeune enfant qui après avoir tué ses parents, se présente devant le juge auquel il demande grâce parce qu'il est orphelin. Qu'il me soit permis de demander si les Nations Unies ont déjà été amenées à condamner aussi souvent qu'elles l'ont été dans le cas de ce gouvernement terroriste, un autre Etat Membre de l'Organisation pour la violation de la Charte et des normes du droit international ainsi que de celles du code de conduite civilisée ?

366. Je suis curieux de savoir si M. Shamir a participé la semaine dernière à la célébration officielle organisée par sa bande pour commémorer l'explosion qui, en détruisant l'hôtel King David, a fait 91 morts et 145 blessés — dont la majorité étaient des civils. Je ne suis pas surpris que de telles occasions soient célébrées par les nouveaux nazis de Tel-Aviv. Je vais rappeler à M. Shamir une autre date qu'il

pourrait vouloir célébrer également : il s'agit du 9 avril, jour anniversaire du massacre de Deir Yassin, dans lequel 254 personnes — hommes, femmes et enfants — ont été massacrés de sang-froid par nul autre que son chef, Menahem Begin. Peut-être désire-t-il aussi célébrer le 17 juillet, date anniversaire de l'attaque lancée au cœur de Beyrouth, où des milliers de civils — hommes, femmes et enfants — ont été massacrés? Je suis sûr que pour les sionistes de Tel-Aviv les effusions de sang palestinien sont autant d'occasions à célébrer.

367. S'il n'était si tragique, on pourrait trouver amusant le fait qu'un représentant d'un prétendu Etat composé de colons, qui ont usurpé la terre et la culture des Palestiniens et qui les ont déracinés, parle de justice et de moralité. L'arrogance des sionistes en est arrivée au point qu'ils revendiquent leur souveraineté sur des citoyens d'Etats indépendants, y compris sur ces 7 ou 8 millions de Juifs vivant aux Etats-Unis et qui sont citoyens américains, et qui comprennent même Henry Kissinger, qui est Juif, ou le maire de New York, M. Koch.

368. Le déni des principes du droit international, qui caractérise la conduite sioniste, n'existerait pas s'il ne bénéficiait de l'appui illimité que reçoivent les sionistes de la part du Gouvernement des Etats-Unis, qui leur permet d'être présents ici et de parler avec une telle arrogance, dans une situation où, malheureusement, la force prime le droit. Le Gouvernement des Etats-Unis aide les hors-la-loi et les criminels de Tel-Aviv à perpétuer leurs crimes contre le peuple palestinien et le peuple libanais. Rien qu'au sud du Liban, 105 villages ont été attaqués par des avions de fabrication israélo-américaine; 600 000 personnes sont réfugiées; plus de 30 000 personnes ont été tuées depuis 1978. Et, aujourd'hui, au Liban, le Gouvernement israélien mène une guerre honteuse contre les civils palestiniens et libanais, en faisant exploser des voitures. Il s'agit là de crimes contre l'humanité.

369. Je voudrais rappeler aux Membres ici présents cette phrase d'un homme qui a lutté pour la paix et la justice, Martin Luther King : « La victoire de l'injustice, où que ce soit, est une défaite pour la justice partout. »

370. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le représentant de l'Inde a demandé à reprendre la parole, dans l'exercice de son droit de réponse. Avant de la lui donner, je voudrais lui rappeler que, pour une deuxième intervention, le temps de parole est limité à cinq minutes.

371. M. KRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Dans l'exercice de son droit de réponse, le représentant du Pakistan a voulu donner une interprétation de l'Accord de Simla. Je voudrais apporter quelques précisions à ce sujet.

372. Tout d'abord, je tiens à souligner, d'une façon claire et catégorique, que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies auxquelles il s'est référé, et que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a mentionnées ce matin, ne sont plus pertinentes en ce qui concerne l'Etat de Jammu-et-Cachemire. Bien que le Pakistan ait un point de vue différent, telle est la position que nous avons toujours soutenue au cours des ans.

373. Quoi qu'il en soit, la question est de savoir pourquoi le Pakistan fait allusion à l'Etat de Jammu-et-Cachemire, ici même dans cette instance, alors qu'il a été convenu entre les deux gouvernements que serait réglée cette question de manière bilatérale dans le cadre de l'Accord de Simla.

374. Le représentant du Pakistan a cité le premier point de l'Accord de Simla, à savoir que les buts et principes de la Charte des Nations Unies régissent les relations entre les

deux pays. C'est une évidence. Il n'a jamais été dans notre intention d'affirmer que les buts et principes de la Charte ne régissent pas les relations entre les deux pays. Une telle affirmation de la part du Pakistan ou de l'Inde serait tout à fait absurde.

375. L'élément le plus pertinent ici est le deuxième point de l'Accord de Simla, que le représentant du Pakistan a également mentionné, et où est consacré le principe de « bilatéralisme », qui est la question essentielle que nous examinons ici. En fait, le principe de « bilatéralisme » n'est pas contraire à la Charte des Nations Unies. En vérité, si l'Inde et le Pakistan étaient à même de régler leurs problèmes par des voies à la fois pacifiques et bilatérales, le triomphe de la Charte n'en serait que plus grand.

376. Je voudrais, pour terminer, poser les questions suivantes : premièrement, le Pakistan croit-il fermement en la paix et la stabilité régionales et recherche-t-il l'amitié et la coopération avec l'Inde?

377. Deuxièmement, le Pakistan respecte-t-il encore la lettre et l'esprit de l'Accord de Simla?

378. Troisièmement, le Pakistan est-il d'accord avec l'esprit de la déclaration de presse conjointe qui a été publiée le 10 juin 1981 à la suite de la visite au Pakistan du Ministre des affaires étrangères de l'Inde?

379. Enfin, quatrièmement, le Pakistan partage-t-il la détermination de l'Inde de rechercher la solution des différends par des voies pacifiques et un dialogue bilatéral, comme cela est stipulé dans l'Accord de Simla et réaffirmé dans la déclaration de presse conjointe du 10 juin 1981?

380. Si les réponses à ces questions sont affirmatives, il n'y a plus aucune raison pour que le représentant du Pakistan poursuive ces échanges bilatéraux dans cette salle. Faisons en sorte que les arguments cessent et que le dialogue bilatéral se développe dans l'intérêt mutuel.

La séance est levée à 20 heures.

NOTES

1. Voir A/CONF.107/8, chap. X, sect. A.
2. Présenté au cours d'une entrevue radiodiffusée transmise par le Riyadh Domestic Service, le 7 août 1981. Pour le texte de cette entrevue, voir le Foreign Broadcast Information Service, *Daily Report*, FBIS-MEA-81-153, du 10 août 1981, vol. 5, n° 153, p. C3.
3. Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.
4. Voir A/S-11/14, annexe I.
5. Voir *Bulletin des Communautés européennes*, n° 6, 1981, vol. 14, par. 1.1.13.
6. Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.
7. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.
8. Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. 1 : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), annexe VI.
9. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
10. Partido Africano da Independencia de Cabo Verde.
11. Voir *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3).
12. Max Theiler and W.G. Downs, *The Arthropod-borne Viruses of Vertebrates: an account of the Rockefeller Foundation Virus Program*, Yale University Press, 1973.
13. American Public Health Association, *Control of Communicable Diseases in Man*, 11 ed., New York, A.S. Benenson, 1970.
14. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 858, n° 12308, p. 74.